

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Compte rendu de la séance du 1^{er} MARS 2021

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le premier mars deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis en visioconférence sur la convocation en date du vingt-trois février deux mille vingt et un qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R.2121-7.

Étaient présents :

Karine BARBAGLI, Jimmy BERTHÉ, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT, Dorine BREGMAN, Gauthier CARON-THIBAUT, Corine FAUGERON, Luc FERRY, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Véronique LEVIEUX, Jean-Paul MAUREL, Audrey PULVAR, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Yohann ROSZÉWITCH, Julien ROUET, Pacôme RUPIN, Antoine SIGWALT, Christel TORIELLO, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL, Shirley WIRDEN

Étaient absent.e.s : Néant

Absent.e.s ayant donné pouvoir : Néant

Arrivée d'Aurélien Véron à 18h10

Arrivée de Jacques Boutault à 18h13

Arrivée de Christel Toriello à 18h15

Arrivée de Pacôme Rupin à 18h13

Départ de Pacôme Rupin à 20h10

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 18h05.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

PC 2021 04 Désignation du secrétaire de séance

PC 2021 05 Approbation du procès verbal de la séance du 25 janvier 2021

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Point d'actualité sur la situation sanitaire
- Communication sur la fermeture du Centre Georges Pompidou
- Communication sur la création de l'école polyvalente Archives-Moussy
- Communication sur la procédure Affelnet et la Dotation Horaire Globale des collèges de Paris Centre
- Communication sur le dispositif TOI Emmaüs Solidarité

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2021 DAC 370 - Subventions (48 500 euros) aux dix-neuf comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

2021 DAC 378 - Subventions (6 250 euros) à huit associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris

2021 DICOM 04 - Convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour le mémorial de la Shoah

2021 DAE 69 - Subventions (4 858 000 euros) et conventions avec 87 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

2021 DAJ 10 - Subvention et avenant n°2 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

2021 DASCO 18 - Approbation du Règlement Intérieur pour l'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

2021 DEVE 22 - Signature de la Charte de téléphonie mobile et création de l'Observatoire de la téléphonie mobile

2021 DFPE 52 - Subventions (829 869 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation d'ateliers en RAM-RAP

2021 DASES 36 - Subvention d'investissement (197 000 euros) et convention avec Emmaüs Solidarité pour les travaux de déménagement de l'accueil de jour pour demandeurs d'asile (familles) au 6, rue d'Aboukir, Paris 2^e

2021 DASES 32 - Subvention (30 000 euros) d'investissement sur le budget participatif et avenant¹ à la convention pluriannuelle d'investissement avec l'association Autisme en IdF pour l'Auti'Cafèt Marais

VŒUX

VPC 2021 08 – Vœu au Maire de Paris Centre relatif au local commercial du 25, rue Saint- Louis-en-l'Île dans le 4^e arrondissement. Présenté par Pacôme Rupin pour le groupe Indépendants et progressistes

VPC 2021 09 - Vœu des élus écologistes sur les périmètres et règles de fonctionnement des nouveaux conseils de quartier à Paris Centre

VPC 2021 10 - Vœu du groupe Libéraux et Républicains relatif à l'occupation, l'animation et la sécurité sur la place de la République

VPC 2021 11 – Vœu du groupe Libéraux et Républicains relatif au démontage des terrasses inutilisées en attendant leur réouverture

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL.

La séance est ouverte à 18 h.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Bonsoir à tout le monde et merci de votre patience. Je commence par demander si des pouvoirs ont été donnés. Apparemment pas.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

PC-2021-04 – Désignation du secrétaire de séance

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Vous savez que nous avons l'habitude de suivre l'ordre alphabétique et ce soir, c'est Luc FERRY qui sera notre secrétaire de séance si vous en êtes d'accord. Sans opposition, je considère que tout le monde est d'accord.

Je rappelle quelques règles. On coupe le son lorsque l'on ne parle pas comme dans toute conférence téléphonique. Pour le vote, je propose que nous fassions comme la dernière fois, je demanderai qui vote contre, qui s'abstient et je vous propose d'utiliser le *chat*. Si l'une ou l'un a le moindre doute, n'hésitez pas, nous recomptons s'il le faut.

Je ne vois pas à l'ordre du jour d'approbation de compte rendu du dernier conseil de secteur.

Catherine ARRIAL, Directrice générale des Services

Il ne figure pas dans votre fiche mais je confirme qu'il est bien à l'ordre du jour. Il s'agit de la délibération PC 2021 05 pour approbation du compte rendu de la séance du 25 janvier.

PC-2021-05 – Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Est-ce qu'il y a des votes contre l'approbation de ce compte rendu ? Je n'en vois pas. Je ne vois pas non plus d'abstentions. Je considère que la délibération est adoptée à l'unanimité.

Après ces votes préliminaires, je propose que nous fassions une série de courtes communications.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Annonces de la Maire de Paris

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ce n'était pas prévu dans l'ordre du jour et je le modifie donc pour vous annoncer que la Maire de Paris, après avoir réuni les maires d'arrondissement et de secteur autour d'elle ce matin, majorité et oppositions confondues, pour discuter de la situation sanitaire, s'est entretenue avec les préfets de Région et le préfet de Police et le directeur de l'ARS. Elle a donné une conférence de presse qui vient de se terminer. Elle y a fait un certain nombre d'annonces, en tous cas de propositions au nom de la Ville de Paris et certaines au nom de la métropole du Grand Paris. Je voulais les partager avec vous. En substance, la Maire de Paris a proposé des protocoles adaptés dans les salles de culture et de sport, dans les musées, dans les stades et dans les théâtres. Pour les salariés qui ne sont pas en télétravail, elle a proposé de privilégier le déjeuner dehors en respectant les distances. Elle a aussi proposé d'ouvrir des lieux supplémentaires pour les étudiants afin qu'ils puissent travailler au calme. Cette mesure dépendra entre autres de nous, mais j'imagine que Paris Musée et les différents acteurs de la Ville se mettront rapidement en ordre de marche. Elle a également proposé aux enseignants de faire classe en extérieur lorsque c'est possible en demandant, et c'est une demande que nous, maires de la précédente mandature, avons formulée à la sortie du premier confinement, à savoir que l'Éducation nationale autorise à faire classe à l'extérieur et notamment dans les jardins. J'ai également proposé cette mesure ce matin en réunion des maires. Le protocole est strict, il faut que le jardin soit vide d'autres occupants, ce qui demande de la coordination. La Maire, mais je ne serai pas exhaustif ce soir, a aussi demandé à l'ARS, au préfet de Police et au préfet de Région de multiplier par quatre les quantités de vaccins dans la métropole puisque ce sont les doses que nous sommes capables d'administrer. J'en parle en connaissance de cause, puisque dans le centre de vaccination de la mairie de Paris Centre, c'est à peu près l'estimation qui a été faite, à savoir trois ou quatre fois plus de capacités en termes de personnel d'administration des vaccins que de doses.

J'ajoute, mais vous verrez le détail lorsqu'il sera commenté, que Patrick BLOCHE a fait un certain nombre d'annonces concernant les écoles. La Maire de Paris a demandé en particulier à ce que soient faits des dépistages dans les écoles toutes les deux semaines. On devrait commencer avec une trentaine d'écoles

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

parisiennes avec une campagne de tests salivaires. C'est un peu compliqué parce qu'il faut des autorisations parentales mais cela devrait être possible.

Nous n'avons pas d'éléments écrits, mais il s'agit de l'essentiel des mesures qui ont été annoncées, avec bien sûr la vaccination des enseignants qui est demandée en priorité. Je ne sais pas si Véronique a des éléments pour compléter en tant qu'adjointe de la Maire de Paris aux Seniors.

Véronique LEVIEUX, Conseillère déléguée de Paris Centre, Adjointe à la Maire de Paris

Bonjour, chers collègues. Non, je n'ai pas d'éléments complémentaires.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Si j'ai d'autres éléments en cours de séance, je vous les communiquerai mais je voulais partager avec vous ces premières annonces. Si elle le souhaite, Catherine TRONCA pourra revenir sur la situation sanitaire, mais nous savons tous que les données qui ont été rappelées par la Maire de Paris ne sont pas bonnes. On s'attend à des annonces pour un durcissement des mesures. La Maire de Paris a exprimé son refus d'un confinement qui serait limité aux week-ends.

Si vous avez des propositions à faire, je vous propose de les relayer et je suis tout disposé à organiser une réunion sur le mode de ce que nous avons fait lors du dernier confinement avec l'ensemble des élus. Mais je rappelle que les groupes sont représentés, soit par les maires, soit par les différents groupes politiques réunis autour de la Maire de Paris.

Fermeture du centre Pompidou

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Une autre annonce concerne la fermeture du centre Pompidou. L'annonce avait été faite durant notre dernier conseil et il était difficile de la commenter. Nous nous sommes tous exprimés sur ce sujet, j'ai dit publiquement que je le regrettais et directement au président du centre Pompidou ainsi qu'à la ministre de la Culture. Je regrette que cette décision ait été prise de manière très centralisée, au sommet de l'État, sans concertation avec quiconque, qu'il s'agisse des habitants, des riverains ou des acteurs majeurs du territoire et du secteur du centre Pompidou, ni même des élus locaux, y compris des maires. J'avais écrit à Serge LAVIGNE, le président du centre Pompidou, il y a déjà de nombreux mois, à propos de la rumeur selon laquelle le centre Pompidou et le gouvernement

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

examinaient deux options, une fermeture totale et une option plus longue, de travaux en site occupé qui aurait permis de maintenir le centre ouvert. La première a été choisie, avec une fermeture annoncée de trois à quatre ans mais je penche plutôt pour quatre ans, voire plus, à partir de 2023. Je regrette la décision sur le fond mais je n'ai pas les moyens d'une expertise sur le sujet. Des analyses ont été présentées à ma demande par le centre Pompidou et je souhaiterais désormais, puisque je comprends que l'on ne reviendra pas en arrière, qu'à partir de maintenant, on choisisse le bon processus, à savoir que tous les acteurs soient associés. J'ai eu une discussion avec le président du centre Pompidou et les dirigeants du centre. Ils m'ont expliqué le pourquoi de cette décision. J'ai redit ce que je pensais et demandé que soit organisée une consultation des acteurs locaux et qu'elle commence dès ce mois-ci. C'est ce qui va être fait. Je demande qu'une présentation soit faite d'une part des raisons qui ont conduit le centre Pompidou à prendre cette décision, et d'une autre de la manière dont ce chantier pourra se tenir, du point de vue des résidents et riverains, du point de vue de l'animation locale, de la stratégie menée pour préparer la réouverture. Mais il s'agit aussi de consulter tous les acteurs locaux, élus compris, pour examiner les incidences dans le quartier, pour dialoguer avec toutes les parties prenantes, les conseils de quartiers, les commerçants, et je pense aux commerces de bouche mais aussi aux galeries d'art qui vivent du centre. Ceci avant d'envisager des mesures d'accompagnement, qui pourraient être pécuniaires, mais je pense aussi à des mesures d'accompagnement artistiques. Nous avons demandé, avec Carine ROLAND, l'adjointe à la culture de la Maire de Paris, au centre Pompidou d'envisager une animation culturelle du quartier, avec des expositions qui seraient hors les murs.

Je reviendrai sur cette question mais telle est la demande faite au centre Pompidou. Elle a été acceptée dans le principe. Une première phase de présentation et de consultation devrait arriver très vite.

École polyvalente Archives-Moussy

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je passe la parole à Karine BARBAGLI pour une annonce sur un sujet dont vous avez peut-être entendu parler, et qui concerne la proposition faite par l'Éducation nationale au dernier conseil départemental de l'Éducation nationale de faire une polyvalente en réunissant les deux écoles Archives et Moussy.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Bonsoir chers collègues et bonsoir à tous les habitants qui nous écoutent. Je reviens sur ce projet d'école polyvalente Archives-Moussy car le CDEN du 11 février 2021 n'a pas entériné le projet pour 2021. Il était pourtant porté par l'Éducation nationale et nous avons soutenu ce projet dans le sens qu'il était de nature à consolider ces deux écoles. Refuser cette polyvalence, c'est prendre le risque de condamner à terme l'avenir de ces écoles devenues trop petites. Archives va passer à trois classes à la rentrée prochaine. On rappelle que l'école a perdu une vingtaine d'enfants entre 2019 et 2020.

Nous regrettons surtout le dispositif de désinformation destiné à discréditer la démarche, comme si celle-ci ne voulait pas favoriser les meilleurs intérêts de l'enfant. Il s'agit ce soir de mettre les choses au point. Ce projet de polyvalence n'est pas sorti du chapeau. Il est évoqué depuis une dizaine d'années par l'Éducation nationale et a été présenté comme une hypothèse sérieuse en conseil d'école, en mars 2020. Il n'a suscité aucune réaction négative à l'époque, ni de la part des directrices, ni de la part des familles, bien au contraire. La directrice titulaire de l'école Archives est absente depuis trois ans et l'actuelle directrice intérimaire n'a pas vocation à rester à ce poste, conformément aux règles de l'Éducation nationale. La création de la polyvalente confiée à la directrice de l'école Moussy aurait enfin permis une stabilité légitimement demandée par les familles, ainsi que la mise en place de projets ambitieux bénéfiques aux élèves et aux équipes pédagogiques. En parallèle, il y a un bâtiment qui nécessite de gros travaux de restructuration, ne pouvant pas être réalisés rapidement ni en site occupé. Voilà pourquoi nous avons proposé que les enfants rejoignent leurs camarades à l'école Moussy. À défaut, ils seront répartis dans les autres écoles maternelles du quartier.

La Ville de Paris n'a aucune intention de vendre ce patrimoine scolaire et encore moins au profit d'une activité commerciale. Le dire ou l'insinuer relève de la diffamation. Si l'Éducation nationale souhaite soumettre ce projet au prochain conseil d'école, nous le soutiendrons. Du côté de la mairie de Paris Centre, nous continuerons à soutenir les projets rationnels et cohérents sans dramatisation inutile pour lutter contre la baisse structurelle de la démographie et la fuite vers le privé. Parce que nous aimons nos écoles publiques, nous voulons les protéger.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci et bien entendu, Karine BARBAGLI et moi-même nous tenons à votre disposition si vous avez des questions. Nous en avons parlé avec certaines et

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

certains. Certaines choses sont de l'ordre de la calomnie. On a vu circuler l'idée qu'on vendrait l'école mais je vous confirme que ce n'est pas à l'ordre du jour. Lors des communications, il n'y a pas en principe de prise de parole des élus, sauf point factuel. Mais on peut donner la parole pour une intervention rapide.

Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris

Je vous remercie. Il n'y a pas de prise de parole des élus au sujet des communications mais je suis gênée car ce n'est pas strictement à l'ordre du jour et nous avons de nombreux débats sur l'ensemble de la carte scolaire à Paris et cela mériterait que nous puissions organiser un débat plus large qui permettrait d'écouter l'ensemble des parties prenantes pour des informations plus complètes pour ceux qui n'ont pas la chance d'assister aux huit heures des CDEN. On a entendu des mots forts comme calomnie ou diffamation. Il s'agit de remettre ces éléments en perspective.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Raphaëlle RÉMY-LELEU faisait partie des gens qui ont passé huit heures à écouter les débats du CDEN. Je précise que dans le cadre de la sectorisation, tous les élus seront réunis pour en discuter puisque tous les arrondissements auront à revoir leur sectorisation et à tenir compte d'une baisse démographique partagée. Et Paris Centre évidemment comme étant le seul secteur de création récente.

Nous allons continuer sur ce sujet, un certain nombre d'annonces importantes ayant été faites qui affectent l'ensemble des générations scolaires. Je redonne la parole à Karine BARBAGLI pour parler de la nouvelle procédure Affelnet et de la baisse des dotations horaires dans le second degré. Concernant Affelnet, la réunion de présentation aux parents d'élèves par l'Académie a lieu en ce moment-même. Quelques éléments ont été fournis par l'Éducation nationale mais il nous manque aujourd'hui l'essentiel. Karine va s'exprimer en fonction des connaissances qui sont les nôtres avec une grande vigilance quant à une réforme assez importante dont on ne connaît pas encore tous les éléments.

Baisse des DHG et système Affelnet

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Je vais commencer par m'exprimer sur la baisse des DHG du second degré. Les DHG sont l'enveloppe d'heures attribuées à chaque établissement afin d'assurer

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

l'ensemble des enseignements sur une semaine. Les collèges, les lycées généraux et techniques, les classes préparatoires, vont connaître une baisse importante de leurs DHG pour l'année scolaire 2021-2022, sur tout Paris, alors que les effectifs sont stables. Cette décision a été prise à la suite d'un retrait ministériel de 99 postes équivalents temps plein sur le second degré dans l'académie de Paris. La baisse de la DHG touche sans distinction collèges, lycées généraux et professionnels. Émotion et votes de contestation se sont multipliés lors des CA des établissements de Paris Centre, à juste titre. Ces baisses auront malheureusement un impact négatif sur les conditions d'apprentissage des établissements du second degré, malgré l'investissement des chefs d'établissement pour répartir au mieux les horaires dont ils disposent.

Nous regrettons cette décision de baisse des horaires d'enseignement en cette période de crise sanitaire et sociale où les élèves ont parfois décroché à la suite de la période de confinement du printemps 2020 et où les conditions épidémiologiques restent tendues.

Nous souhaitons exprimer notre vigilance sur la refonte du système Affelnet. Il s'agit d'un système de classement des élèves de troisième par points, basé sur un algorithme conçu par l'Éducation nationale pour affecter un lycée à chaque élève. Dans ce contexte de baisse de moyens, le système parisien d'affectation des lycées fait l'objet d'une refonte majeure pour l'année scolaire à venir. Les modalités concrètes pour notre secteur sont annoncées ce soir par le rectorat, en ce moment même. Depuis quelques années déjà, la communauté éducative pointe du doigt les dysfonctionnements du système actuel qui implique beaucoup de stress pour les élèves, des élèves laissés sur le carreau, avec plus de 600 élèves l'an dernier qui n'avaient pas d'affectation en juillet.

Cette réforme vise à limiter le nombre d'élèves non affectés, à augmenter la mixité scolaire et sociale et à favoriser la proximité géographique. Il s'agit là d'objectifs vertueux que nous ne pouvons que saluer. Toutefois, nous avons été interpellés par la FTPE, l'union locale de Paris Centre, sur l'impact de cette réforme pour les collégiens de Paris Centre qui s'inquiète de l'introduction d'un nouvel indice de référence appelé « bonus social collectif » pour chaque collège, ainsi que du choix effectif restreint de cinq lycées par collège, contre douze auparavant.

L'académie va remplacer les quatre districts existants par trois secteurs géographiques par collège. La création de ces trois secteurs et des bonus associés vise à favoriser la proximité géographique des lycées attribués. Mais cette notion reste tout à fait relative, avec vingt-cinq minutes de transports en commun. À ce

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

jour, nous ne connaissons pas les critères de choix des cinq lycées par collège. Cette liste de cinq lycées devait être annoncée ce soir mais je viens de recevoir un message annonçant que c'était encore reporté de trois jours. Les parents souhaitent avoir des garanties pour que les cinq lycées proposés en secteur 1 – le secteur avec le plus de points – permettent à chaque élève d'avoir un choix réel de spécialités, de langues, d'options proposées et surtout n'envoient pas encore davantage d'élèves hors de Paris Centre. Le bonus social individuel sera maintenu pour les élèves boursiers mais ramené à 600 points au lieu de 4 800, avec un quota de boursiers par établissement. Un nouveau bonus social collectif est introduit qui varie selon l'indice de position sociale du collège de secteur du collégien. Ce bonus varie entre zéro, 600 et 1200 points et cinq de nos collèges ont un IPS supérieur à la moyenne parisienne, ce qui veut dire que tous les élèves de ces collèges n'auront aucun point de bonus social collectif, quel que soit leur milieu social. La réalité sociale et économique de leur situation individuelle sera effacée au profit d'un positionnement global de leur collège. Ainsi la mixité sociale de Paris Centre à laquelle nous tenons et qui est toujours présente dans nos établissements publics du secondaire ne sera pas prise en compte. Nous serons vigilants à ce que le premier effet de la réforme ne soit pas une éviction encore plus grande de Paris Centre pour ces collégiens, avec un mécanisme qui ne tient aucun compte de la mixité que nous avons donnée à nos quartiers, comme une manière de punition collective ou même individuelle pour les boursiers de Paris Centre. Nous demandons la réalisation de simulations *via* le nouveau logiciel afin de comprendre la réalité des affectations à venir pour les élèves de troisième de Paris Centre. Nous demanderons également une information à destination de tous les parents, car ce nouveau Affelnet entre en service dès le mois de mai et devra organiser les affectations des 15 000 élèves parisiens de troisième pour la rentrée prochaine.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine d'avoir bien résumé le sujet et indiqué que nous demandons davantage d'informations, des simulations, car nous ne pouvons pas vous dire aujourd'hui ce qui se passera concernant ces deux craintes qui ont été exprimées. Il y a un effet d'éviction sur les élèves de Paris Centre rejetés en dehors du secteur, effet qui s'applique également aux boursiers. Aujourd'hui 5 sur 7 des collèges sont considérés comme ayant un IPS ne donnant lieu à aucun bonus contrairement à tout le reste de la zone. Il y a donc une punition à se trouver dans

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

un collège mixte mais en zone dite « favorisée », y compris pour nos élèves boursiers. Nous seront très vigilants sur ces points-là.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris

À propos de la fusion Moussy-Archives, je comprends la logique parce qu'il y a une baisse tendancielle du nombre d'enfants et de familles à Paris Centre mais il est vrai que des parents se sont exprimés quant à leur inquiétude. Il y a un message à faire passer. Le redécoupage de la carte sur le secteur Archives a aussi inquiété ces parents qui se sont dit qu'il y avait une volonté d'évincer l'école Archives pour forcer cette fusion. Les parents ne sont pas rassurés et cela nécessiterait une pédagogie ou en tout cas un tour de table avec ces parents qui se mobilisent avec une pétition. Il faut les écouter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Karine a en effet passé pas mal de temps à les écouter. Notre souci est que les craintes des parents ne se manifestent pas dans un effet repoussoir de l'école. Vingt élèves ont été perdus qui ne doivent rien à la sectorisation. Nous allons continuer ce dialogue et nous n'avons pas d'autre objectif que de protéger l'école. Vous savez qu'une classe y est fermée par décision de l'Éducation nationale. J'en profite pour dire un mot sur les fermetures de classes. Comme pour les baisses de dotations horaires, il s'agit de décisions de l'Éducation nationale. On ne maintiendra pas des classes avec des effectifs très réduits pendant les cinq ans à venir. Si la démographie ne change pas, il y aura des fermetures de classes. Mais au nom de la majorité, et Aurélien sera d'accord aussi, je m'étonne de l'urgence qu'il y a, pour l'Éducation nationale, à effectuer ces baisses de dotations horaires globales comme à fermer des classes, quelle que soit la justification par équité en comparant avec d'autres départements ou d'autres régions. D'abord l'objectif n'est pas de s'aligner sur le bas. Mais aussi et surtout, en cette année qui est la deuxième où nos élèves ne suivent pas une année normale, avec des profs absents, avec une période de confinement, un rattrapage à faire. S'il fallait une année avec un moratoire, c'est bien celle-ci et c'est la position que j'ai exprimée au recteur.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Maisonnets modulables Emmaüs Solidarité

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je voulais aussi donner une très bonne nouvelle. Je rappelle qu'à l'ex-mairie du 4^e arrondissement, nous avons dans le cadre du plan « Grand froid » ou en marge, une mise à l'abri de nuit complétant le dispositif mis en place depuis novembre de repas avec Emmaüs Solidarité. Dans ce cadre, vous avez peut-être entendu ou lu que la semaine dernière Emmaüs Solidarité a pu déployer dans une forme de test des maisonnettes installées dans les lieux d'accueil. Elles sont novatrices et ont été montées avec un mécénat de compétence de l'agence Cent degrés qui a offert ce service à Emmaüs, à la Ville et à l'État. Le prototype a été payé par la Ville. Je pense que nous pouvons en être fiers. C'est un dispositif qui a vocation à exister dans toute l'Île-de-France. Il n'est pas encore démonté et vous pouvez aller le voir. L'idée est de faire des maisonnettes individuelles rapidement montables, modulables, et qui permettent de donner de l'intimité à une personne, à deux personnes, à une famille. Je suis très fier que la mairie de Paris Centre puisse désormais s'associer à cette expérimentation.

Shirley, Emmaüs et moi-même sommes à votre disposition si vous avez des questions. Ces solutions donnent de l'intimité à un public qui souvent n'en n'a pas, ce qui le tient parfois éloigné des abris, même lorsqu'il gèle. Vous savez qu'un SDF est décédé récemment dans la rue, on ne sait pas encore dans quelles conditions mais il est mort dans la rue. On sait que parmi les réticences exprimées par les gens auxquels on parle de venir dans des dispositifs ouverts, il y a cette peur de se retrouver dans une promiscuité, dans une insécurité. Paradoxalement, certains choisissent de rester dans la rue, au péril de leur vie. Ces solutions concourent à l'innovation qui doit se faire dans le domaine de la solidarité.

Nous allons passer aux délibérations proprement dites.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION POUR AVIS

2021 DAC 370 - Subventions (48 500 euros) aux dix-neuf comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous et à mes chers collègues. Nous débutons une série de délibérations portant sur les associations mémorielles et

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

d'anciens combattants qui illustrent une fois encore la richesse de l'histoire de Paris et de sa mémoire et la vitalité et la diversité de son tissu associatif.

Cette délibération porte sur la Fédération nationale des Anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, la FNACA, que nous avons l'habitude de voir à nos différentes cérémonies et commémorations, même si la crise sanitaire nous a empêchés ces derniers mois de réunir l'ensemble des associations mémorielles et d'anciens combattants qui tiennent à être présentes pour honorer la mémoire des combattants et des disparus. Dès que la situation sanitaire s'améliorera, elles auront évidemment toute leur place à ces cérémonies. Nous les réunirons pour redéfinir avec elles les temps forts de l'année.

Pour rappel, la FNACA est l'association spécifique des anciens combattants en Afrique du Nord. Elle a été créée en 1958 durant la guerre d'Algérie et elle compte plus de 370 000 adhérents et rassemble 3 560 comités. À Paris, chaque arrondissement possède un comité et un comité départemental assure la synthèse de ces comités.

Cette délibération concerne l'attribution de subventions aux 19 comités d'arrondissement et au comité départemental de Paris pour un montant de 48 500 euros dont 30 000 pour le comité départemental. En ce qui concerne Paris Centre, le secteur compte trois comités, celui des premier et deuxième arrondissements, avec une subvention de 600 euros qui est proposée, celui du troisième arrondissement pour 1 100 euros et celui du quatrième arrondissement pour 700 euros. Ces subventions ont pour objectif d'entretenir et de renforcer les liens de camaraderie, de solidarité entre les anciens mobilisés en Afrique du Nord, d'assurer la sauvegarde de leurs droits matériels et moraux et d'œuvrer en faveur de la paix et de la transmission de la mémoire de la guerre d'Algérie auprès des jeunes générations. Ces montants de subvention sont stables par rapport aux dernières années 2018, 2019 et 2020. Je vous invite à voter en faveur de cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Yohann ROSZÉWITCH qui est, entre autres, adjoint en charge de la mémoire. Je salue au passage les présidents et les membres de ces associations que nous n'avons pas pu voir beaucoup cette année. Nous prévoyons de les rencontrer pour voir avec eux comment la formation de Paris Centre allait affecter la politique mémorielle. Dans cette période difficile, je voudrais saluer Pierre LANSALOT, Jean-Pierre LECLERC et Pierre BOURGEOIS qui assurent pour les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements une veille et une animation de ce réseau.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Je propose que nous passions au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DAC 378 - Subventions (6 250 euros) à huit associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Cette délibération porte sur un soutien financier à huit associations d'anciens combattants et comités du souvenir localisés dans les arrondissements de Paris. Elles ont pour but d'assurer la commémoration des souvenirs des conflits de la première et de la seconde Guerre mondiale devant les monuments aux morts de Paris. Elles organisent et participent chaque année aux nombreuses cérémonies du souvenir et à la commémoration des événements au cours desquels des combattants sont morts pour la liberté et l'honneur de la France. Elles ont pour vocation de coordonner les activités des associations d'anciens combattants localisées dans les différents arrondissements de Paris afin de perpétuer dignement la mémoire de ceux qui ont donné leur vie ou ont souffert pour notre pays. Ces associations et comités du souvenir contribuent en outre, dans la mesure de leurs moyens, à venir en aide aux anciens combattants dont la situation difficile nécessite un secours moral ou matériel. Enfin, la plupart de ces associations interviennent dans les lycées, collèges ou écoles dans un but de transmission de la mémoire auprès des jeunes générations en les faisant participer à diverses expositions, conférences et cérémonies commémoratives. Nous saluons ce type d'initiatives en direction de la jeune génération qui nous tiennent particulièrement à cœur. Parmi les huit associations, deux concernent notre secteur. Le Comité du Souvenir du premier arrondissement, présidé par Didier BRUNET que l'on salue, auquel il est proposé une subvention de 800 euros pour 2021, en stagnation par rapport aux années précédentes. La deuxième association concerne le troisième arrondissement, avec l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre et des combattants pour l'amitié, la solidarité, l'antifascisme et la paix, plus connue sous le sigle d'ARAC 3^e section, mais qu'il est bon de développer car il porte de belles valeurs. J'en profite pour saluer sa présidente Arlette CUITAT ; une subvention de 1 000 euros est proposée, stable par rapport à l'année dernière.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Yohann d'avoir rappelé l'activisme, si je puis dire, de Didier BRUNET qui a tenu à ce que nous honorions à chaque fois le mémorial de l'ancienne mairie du premier. Nous l'avons accompagné à plusieurs reprises ainsi qu'Arlette CUITAT qui, quoi qu'il arrive, est toujours présente à toutes les cérémonies mémorielles. Nous les remercions de cet investissement et de cet engagement. Je vous propose de voter cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DICOM 4 - Convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour le mémorial de la Shoah

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Nous avons attribué, au cours de notre dernier conseil de secteur, une subvention de fonctionnement au Mémorial de la Shoah, vous vous en souvenez. Je vous reparle de cette institution très chère à notre secteur, cette fois pour la mise à disposition de matériel à titre gracieux par la Ville de Paris. Vous le savez, ce mémorial organise tout au long de l'année des cérémonies sur son parvis au 17, rue Geoffroy l'Asnier dans le 4^e arrondissement. Il s'agit d'évènements mémoriels importants auxquels assistent les Parisiennes et Parisiens, ainsi que de nombreuses personnalités civiles et politiques. Parmi les cérémonies traditionnelles, nous pouvons citer Yom HaShoah qui aura lieu cette année les 7 et 8 avril, ainsi que la cérémonie du soulèvement du ghetto de Varsovie le 19 avril, la fête de la musique le 21 juin et la Hazkara le 12 septembre. Pour ces cérémonies, la Ville de Paris accepte de mettre à disposition du matériel à titre gracieux, la sonorisation du parvis et la mise à disposition d'écrans, ce qui est valorisé à 7160 euros, ainsi que de la mise à disposition de chaises et de barres d'assemblage équivalent à 3 448 euros. Une convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux a été établie entre la Ville et le Mémorial. Je vous propose de voter en faveur de cette délibération afin de pouvoir approuver le principe et les modalités de cette convention.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On peut s'étonner d'avoir à voter une délibération pour du prêt de matériel de sonorisation ou de chaises pour des cérémonies d'intérêt général, mais c'est ainsi, c'est le formalisme de la Ville et cela permet de reparler du Mémorial de la Shoah. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DAE 69 - Subventions (4 858 000 euros) et conventions avec 87 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous passons aux affaires économiques mais aussi à l'ESS et c'est pourquoi je demande à Jacques BOUTAULT de présenter cette délibération. Je demanderai à Shirley WIRDEN de compléter le propos.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire, bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter les subventions que la Ville se propose d'accorder à 89 structures de l'économie sociale et solidaire et plus précisément des structures d'insertion par l'activité économique puisque ces subventions concernent des ateliers et chantiers d'insertion d'une part, des associations intermédiaires d'autre part, des entreprises d'insertion comme les régies de quartier, par exemple, dont la régie de quartier de Paris Centre, et enfin des entreprises de travail temporaire d'insertion. La Ville se propose d'aider ces structures car elles garantissent l'emploi à des personnes qui en sont le plus éloignées, notamment les personnes qui connaissent des difficultés en matière sociale et professionnelle, qui cumulent souvent les deux types de difficultés. Pour que ces personnes puissent se remettre le pied à l'étrier et retrouvent un emploi stable, il faut que des structures puissent les accueillir pour leur rendre un savoir-faire et un environnement leur permettant de renouer avec le monde professionnel. C'est l'objectif de ces entreprises qui connaissent d'importantes difficultés liées à la crise de la covid. Il est important que la Ville puisse anticiper ces difficultés, raison pour laquelle elle a voté un plan appelé « Boost emploi ». La Ville souhaite accorder 4 858 000 euros à répartir entre 89 structures que je ne vous cite pas car elles sont nombreuses. Certaines se trouvent dans Paris Centre, comme Emmaüs Défi qui gère notre

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

ressourcerie de Paris Centre. Je vous demande de faire preuve de solidarité en votant l'attribution de ces aides à ces structures pour l'emploi.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je remarque que beaucoup de ces structures se trouvent dans le 2^e et je les salue. Je laisse la parole à Shirley.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci, bonsoir à toutes et tous. Le 2^e est en effet un secteur empli de ce type de structures que je continue à visiter avec beaucoup de plaisir. Toutes les structures sont en bon fonctionnement malgré les conditions difficiles, avec des agents ou des bénévoles qui sont à l'œuvre. Nous en avons visité plusieurs avec Catherine et avec Caroline. Elles sont en attente de pouvoir débloquent les activités qu'elles ont l'habitude de mener. Nous sommes toujours très sollicités pour mener à bien leurs missions, on fait appel en ce qui concerne le CASVP et les jeunes en difficulté financière, il y a un débat sur le RSA, le revenu étudiant, etc. mais les jeunes sont dans une situation très compliquée. Le CASVP peine à les faire venir jusqu'à eux, ce sont des démarches compliquées pour les jeunes. Nous essayons de travailler à cette tâche avec les agents pour pouvoir étendre les droits à toutes et tous. Un gros travail est mené sur les seniors mais je n'en parlerai pas, c'est un segment avec Catherine et Véronique sur le sujet. Je dis à celles et ceux qui nous écouteront qu'ils peuvent s'y rendre et bénéficier des diverses aides. Il ne faut pas avoir peur de passer les portes du CASVP mais aussi de toutes les structures d'aide. Si vous voulez être bénévole, il y a toujours la Fabrique de la solidarité, et toutes les structures qui sont en demande. Je salue le travail de toutes et tous.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Surtout dans ces conditions difficiles qui rendent encore plus précieux ce travail. Merci Shirley qui est entre autres adjointe aux solidarités et à la lutte contre l'exclusion. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

2021 DAJ 10 - Subvention et avenant n° 2 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit avec cette délibération de poursuivre et de consolider un dispositif essentiel pour la vie de nos concitoyens, qu'il s'agisse de particuliers ou de professionnels, notamment les commerçants dont les activités sont soumises à rude épreuve depuis le début de la pandémie. Ces consultations juridiques, assurées par des avocats du Barreau de Paris en mairie d'arrondissement, apportent un service précieux pour résoudre en première instances les problèmes de droit auquel chacun d'entre nous peut être confronté : relations avec des bailleurs, litiges de voisinage, problèmes avec un employeur, droit des contrats, etc. Ce dispositif a été instauré par une délibération du Conseil de Paris du 2 mai 1977, autant dire que la continuité de l'action publique est largement démontrée par ce dispositif. Chaque consultation dure 3 heures, pour 9 rendez-vous de 20 minutes chacun environ. Depuis 2017, une innovation importante a été mise en place. Il existe désormais des consultations spécialisées en droit du travail, en droit du logement, en droit de la famille. Elles sont proposées en plus des consultations généralistes dans une dizaine de mairies. Une consultation pour des conseils aux TPE et aux PME a également été mise en place en 2020. Depuis fin 2020, les usagers peuvent s'inscrire directement en ligne ou par téléphone au 3975. En 2019 un peu plus de 10 000 personnes en ont bénéficié pour tout Paris. En 2020, les permanences n'ont pu se tenir au même rythme, mais ce sont tout de même 3 500 personnes qui ont pu y accéder. À la mairie de Paris Centre, toutes les consultations sont assurées depuis septembre 2020. Nous faisons partie de ces mairies d'arrondissement qui proposent des consultations généralistes, en droit de la famille, du logement, du travail et les conseils aux professionnels, TPE et PME. 623 rendez-vous ont été pris en 2020 pour la période de septembre à décembre, ce qui est remarquable. En 2021, il s'agira d'assurer pour toute l'année 1 728 permanences gratuites.

Il est donc demandé de donner un avis favorable à la convention pluriannuelle de subvention avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et avec la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris, pour l'organisation de ces consultations gratuites. Pour ce faire, une subvention de 296 750 euros sera

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

imputée au budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2021. Je vous remercie de donner un avis favorable à cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Dorine d'avoir rappelé que nous faisons partie des mairies qui offrent l'asile à ces consultations. Nous avons un lien particulier avec les avocats et le Barreau puisqu'il est installé sur l'île de la Cité. Des consultations ont également eu lieu dans l'Hôtel de Ville, sur le territoire de Paris Centre.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Nous sommes tout à fait favorables à ce principe qui permet à de nombreuses personnes un accès gratuit à un conseil juridique de qualité. Nous avons cependant quelques questions concernant le coût de l'opération, pas loin de 300 000 euros pour un peu plus de 1 700 permanences gratuites. Il est précisé qu'il y a 9 permanences sur des créneaux de 3 heures, soit des permanences de 20 minutes. Cela fait donc un coût unitaire pour une consultation de 20 minutes de 172 euros, soit un coût de 515 euros de l'heure, ce qui nous paraît assez élevé. Nous voudrions savoir si ces consultations donnent lieu à un travail préliminaire ou à un suivi consécutif à l'entretien. Nous souhaitons savoir aussi s'il y a un retour, anonyme éventuellement, des personnes ayant fait appel à cette prestation et si elles en sont satisfaites.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je ne dispose pas de toutes les précisions que vous demandez, Antoine. Je vous propose de vous les donner ultérieurement. Il faut considérer que les avocats sont choisis par l'Ordre des avocats du Barreau de Paris et qu'ils sont des professionnels qualifiés. Pour autant que je connaisse les tarifs des avocats parisiens, je pense que 75 euros de l'heure, est un prix raisonnable.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

515 euros de l'heure !

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Le calcul fait par Antoine était à partir d'une consultation de 20 minutes multipliée par trois pour une heure. Mais il y a aussi un encadrement important, un travail fait par le Barreau pour encadrer et orienter les gens. Je confirme que la prestation dépasse la simple consultation qui dépasse aussi souvent les

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

20 minutes. On reviendra sur cette question, je pense qu'il s'agit d'une surestimation du coût unitaire. Nous avons rencontré des usagers à ces consultations qui non seulement ont apprécié mais pour certains sont allés ensuite consulter sur des questions pour lesquelles ils n'osaient pas ou ne s'estimaient pas en mesure d'aller voir un avocat. Je pense que cela joue aussi ce rôle important pour la profession à Paris et pour les usagers. Je propose que nous le votions dans l'état des hypothèses et que nous y revenions au prochain conseil. Je mets cette délibération aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DASCO 18 - Approbation du Règlement Intérieur pour l'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Nous avons voté la DASCO 137 en décembre concernant le principe de la gratuité de l'occupation des cours d'écoles par les associations. Cette fois la DASCO 18 soumet à votre approbation le règlement intérieur d'utilisation des cours d'écoles et de collèges ouvertes au public le week-end. Depuis le 23 janvier, dans le cadre du développement de la Ville du ¼ d'heure, une cour d'école et de collège est ouverte tous les samedis de 10 heures à 17 heures dans 12 arrondissements parisiens. Pour notre arrondissement, il s'agit de la cour de l'école des Quatre-Fils et nous constatons une appropriation des parents et des habitants du quartier malgré le mauvais temps. 100 à 120 adultes et enfants ont pu profiter de l'espace de la cour des Quatre-Fils et des activités gratuites proposées par différentes associations. La cour ouverte reprend à partir du 13 mars et le programme de chaque samedi est affiché devant l'école. La présence d'un gardien durant l'intégralité du temps avec des passages réguliers de la DPSP et un nettoyage systématique de la cour et des espaces utilisés assurent que la sécurité de tous est respectée et que les conditions d'accueil des enfants le lundi restent inchangées. Le gardien veille au bon déroulement de l'ouverture en s'assurant du respect des gestes barrières, que la jauge maximale n'est pas atteinte, qu'aucune dégradation n'est commise. Le règlement intérieur est affiché à l'entrée de la cour. Dans le contexte sanitaire actuel, ce projet permet de proposer des espaces supplémentaires en plein air et réduire ainsi les groupements dans d'autres espaces. Ces cours deviennent un espace de respiration « en bas de chez soi »

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

pour jouer avec ses enfants dans un cadre sécurisé, lire, faire du sport, participer à des activités proposées par les associations de quartier. Avec cette délibération nous vous soumettons au vote le règlement intérieur qui définit les modalités de fonctionnement de ces espaces, conditions générales d'ouverture, dispositions de fonctionnement en matière de sécurité des lieux, de la propreté, interdictions diverses permettant un usage respectueux des lieux. Un retour d'expérience de ces premières expériences permettra de préciser les conditions nécessaires à l'élargissement du projet. À partir du mois de mai, ce seront une cinquantaine de cours qui seront ouvertes dans l'ensemble du territoire parisien avec deux cours supplémentaires pour Paris Centre. Je vous propose d'approuver ce règlement intérieur.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Nous allons nous abstenir sur cette délibération, comme nous l'avons fait pour les précédentes sur ce sujet. Il reste encore quelques zones d'ombre. Sauf erreur, nous n'avons toujours pas connaissance de qui assumera les charges de sécurité et de nettoyage si le dispositif était pérennisé. Actuellement, je comprends que c'est la mairie de Paris qui s'en occupe. Mais par la suite, s'agira-t-il de la mairie d'arrondissement, des écoles ou de la mairie de Paris ? Par ailleurs le règlement indique que des associations peuvent proposer des activités dans les cours ouvertes. Je voulais savoir si ces associations ont été choisies en concertation avec les mairies d'arrondissement. Lorsque le dispositif sera pérennisé, les mairies d'arrondissement auront-elles leur mot à dire pour le choix de ces associations ?

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Pour le choix des associations, nous avons fait un appel à projets auprès des associations. Nous recevons chaque association qui intervient dans la cour ouverte et chaque association visite la cour pour connaître les conditions de fonctionnement. Une convention est signée avec la CAF de Paris Centre qui redéfinit tout le cadre d'intervention. Quant à la suite de la prise en charge, c'est actuellement la DASCO qui prend en charge le gardien et le nettoyage. Nous poserons la question pour la suite et nous vous tiendrons au courant. Je tiens à souligner qu'il s'agit de moments joyeux où l'on retrouve du lien à distance. Le plein air permet des moments de convivialité et de jeu avec les enfants.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine BARBAGLI qui passe tous ses samedis dans les cours d'école. Je la remercie de cet engagement. J'en profite pour dire que la dernière visite de Karine pour surveiller les travaux de la cour Oasis de l'école des Quatre-Fils qui se déroulent par phases pendant les vacances scolaires a donné lieu à une communication de la mairie qui a fait l'objet de beaucoup d'agitation sur les réseaux sociaux. Tout le monde a le droit de rigoler et de commenter mais j'ai vu aussi beaucoup de méchanceté et de désinformation sur les cours Oasis. L'image choisie par la mairie de Paris Centre aurait pu être plus valorisante, on voyait des copeaux de bois sur un petit périmètre avec un mur qui sera repeint. Mais les cours Oasis c'est sérieux car c'est très utile pour les écoles, pour lutter contre le réchauffement climatique, et dans la perspective de redessiner les cours avec les élèves. On bénéficie de l'aide du CAUE, du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'écologie de la Ville de Paris qui dessine avec les élèves. C'est la première occasion depuis un siècle dans beaucoup d'écoles de redessiner les cours d'école et de les répartir différemment en fonction des activités. C'est un bénéfice pour tout le quartier car cela permet d'y venir dans de meilleures conditions. Oasis joue un rôle dans le plan Canicule. Je sais que dans ce conseil certains et certaines sont soucieux des deniers publics, et ils ont raison. En l'occurrence, nous bénéficions pour cette cour en particulier de fonds européens. La Ville n'en finance qu'une partie, l'autre est financée par l'Europe. Les moqueries que j'ai vues sont excessives et j'ai vu des contre vérités sur la dangerosité des copeaux de bois pour les élèves. Je vous invite à venir voir par vous même, la cour est encore ouverte, et je ne parle pas seulement aux élus mais aussi aux administrés.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Quand on enlève le bitume, on gagne de la perméabilité et il fait donc moins chaud.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris

Je n'ai pas d'opinion tranchée sur le sujet. Le contraste m'amusait que la place de la République était minéralisée et qu'on fait aujourd'hui l'inverse dans les cours d'école. Mais je n'ai pas d'opinion négative à ce sujet. Je tiens juste à signaler un élément, c'est que les copeaux ont une durée de vie limitée et comme beaucoup de projets à Paris, l'investissement initial n'est parfois pas suivi du traitement et du budget d'entretien. Les copeaux vont nécessiter un entretien régulier, être remplacés parce que cela s'abîme. Il faut donc avoir en tête que chaque

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

investissement entraîne ensuite et nécessite un entretien dans le temps avec un budget. Je voudrais qu'on se mette d'accord sur le fait que ces copeaux vont nécessiter, comme le bitume, un entretien dans le temps.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Absolument ! Ils vont être remplacés régulièrement et mélangés régulièrement pour être aérés. Ce n'est pas seulement dans la cour des Quatre-Fils. Je pense que l'on pourrait faire une visite des élus dans les autres cours Oasis qui existent déjà. La nôtre est la neuvième ou la dixième cour FEDER européenne à Paris. Cela permettrait de se rendre compte de l'impact, de la fraîcheur et de la végétalisation.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est une excellente idée que je retiens. Nous prévoyons donc une visite. Toutes les remarques sont les bienvenues. Je visais quelques tweets, qui n'étaient pas ceux des élus, mais qui étaient très agressifs sur ce sujet, avec des propos parfois calomnieux qui dépassaient les intentions de leurs auteurs. Je vous propose de voter cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je note 4 abstentions avec celle d'Aurélien. Tous les autres votent-ils pour ? Je compte 20 votes pour.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions (Julien Rouet, Antoine Sigwalt, Christel Toriello et Aurélien Véron)

2021 DEVE 22 - Signature de la Charte de téléphonie mobile et création de l'Observatoire de la téléphonie mobile

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller délégué de Paris Centre, Conseiller de Paris

C'est un sujet sur lequel j'ai eu l'occasion et le plaisir de m'investir beaucoup en participant aux auditions d'un certain nombre d'acteurs sur le sujet de la 5G. Ce processus a permis d'aboutir à la signature de la charte avec les opérateurs. Ce sujet est assez électrique et prête à tous les fantasmes et excès. Pour les uns nous avons des années de retard, il aurait fallu déployer il y a longtemps. Pour les autres, on va trop vite et il faudrait attendre des années. Le groupe Paris en Commun adopte une posture pragmatique. Nous considérons la réalité, à savoir que nous n'avons pas la main sur le déploiement de la 5G. C'est une prérogative de l'exécutif national. Tout ce que nous pouvons faire est de mettre à jour un outil

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

formidable qui est la charte métropolitaine de la téléphonie mobile, qui existe depuis 2003, outil protecteur pour donner des gages, pour que les opérateurs s'engagent à porter de la transparence, des informations, des engagements aux consommateurs. En mettant à jour cette charte, nous faisons le maximum possible pour nous. Il faut dire que dans les autres villes de France, à l'exception de Paris, on a la 5G et aucun engagement des opérateurs. Dès 2020, on avait la 5G à Nice, à Bordeaux en se rendant à l'Hôtel de ville du maire écologiste, à Grenoble aussi en allant à l'Hôtel de ville, à Toulouse, à Lyon, à Aix-en-Provence, à Montpellier, à Tours, etc. Dans toutes ces villes le déploiement a commencé sans aucun engagement des opérateurs sur les garanties. Cela nous fait une nouvelle raison de nous féliciter de vivre à Paris. Comment a procédé la Ville ? D'abord avec une conférence citoyenne métropolitaine, avec plusieurs séances de pédagogie et 21 recommandations formulées par les citoyens participants. Avec une véritable demande d'information. C'est ce qui ressort de ma lecture de la conférence citoyenne. Nous avons poursuivi le travail avec des auditions. Nous avons auditionné les opérateurs de téléphonie mobile, la fédération française des télécoms, les agences nationales, les associations de consommateurs et de locataires. J'ai participé à toutes ces auditions et je n'en ressors pas inquiet puisque cette 5G n'est pas le tournant technologique qu'on cherche à nous faire croire pour des raisons de *marketing*. L'usage n'est pas encore là et ne sera pas encore là avant 3, 4 ou 5 ans. Nous avons des seuils toujours très stricts et assez loin des seuils européens. C'est la raison pour laquelle la Ville crée un Observatoire de la 5G qui associera l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris mais également les opérateurs et les agences nationales pour suivre ces développements. Nous avons des engagements des opérateurs sur le fait de favoriser le recyclage des équipements de téléphonie, sur le fait de contribuer au respect de l'Accord de Paris et du Plan climat de la Ville de Paris, sur le fait de protéger les données et les libertés publiques. La Ville de Paris réaffirme son opposition aux expérimentations de reconnaissance faciale dans l'espace public. On a des opérateurs qui facilitent l'accès pour tous aux services de téléphonie. On a donc un paquet d'engagements des opérateurs très positif. Alors même que ces opérateurs auraient pu, comme ailleurs, développer la 5G sans se lier à la Ville par des engagements. Le point le plus capital est celui de l'information des citoyens. La Ville de Paris s'engage à mettre à disposition des Parisiens une information complète et transparente sur les impacts de la téléphonie mobile et de la 5G en publiant les rapports et les études des agences nationales compétentes. Pour toutes ces raisons je vous prie de bien vouloir voter cette délibération.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je suppose que nous allons avoir une discussion. Je vois une demande de prise de parole de Raphaëlle RÉMY-LELEU au nom du groupe Europe Écologie Les Verts. Pour trois minutes.

Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris

Il me revient ce soir de vous faire part de notre profonde incompréhension quant à la présentation de cette délibération, à la fois à l'ordre du jour de Paris Centre mais également du Conseil de Paris de la semaine prochaine. La charte de la téléphonie qui nous est proposée en effet tente de conclure un travail qui n'est pas encore abouti. Le travail que vous évoquez, Monsieur JAMET-FOURNIER, avec l'association de l'ensemble des groupes politiques était censé se poursuivre. Là, on nous présente une charte révisée, avec les opérateurs, dont la communication a déjà été faite au grand public. Cela ressemble bien à une mise devant le fait accompli. Les auditions, je le rappelle, n'étaient pas encore terminées.

Il faut rappeler qu'avant le mois de juin 2020, il n'y avait pas de mairie écolo à Bordeaux, mais en revanche un moratoire a été voté en octobre 2020 dans une grande ville socialiste, à savoir Lille, et un moratoire voté en novembre 2020 dans une grande ville écologiste, à savoir Grenoble. Au début de ce mois encore, le maire écologiste de Grenoble regrettait que les collectivités territoriales ne soient pas écoutées par le gouvernement et pensait qu'il y avait là un problème démocratique, j'y reviendrai.

Concernant la charte, nous pouvons lui reprocher l'absence d'engagement environnemental ou même de mesures de compensation carbone, l'absence d'engagements concernant le financement de l'inclusion numérique. Mais on y trouve aussi une réduction des délais d'instruction par rapport à la charte actuelle et on n'y trouve pas de clause de revoyure, justement pour adapter notre dispositif aux rapports de l'ADEME et de l'ANSES que nous attendons toujours.

Je tiens à vous rappeler les quelques mots du Haut conseil pour le climat concernant la technologie 5G. « La mise à disposition de ces nouvelles fréquences n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale préalable. Seules les logiques de valorisation économique des fréquences pour l'État, de compétitivité potentielle des entreprises françaises, d'égalité et de cohésion des territoires ont été considérées. » Je cite toujours : « Dans ce contexte de forte incertitude, l'impact carbone du déploiement de la 5G pourrait s'élever à entre 2,7 et

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

6,7 millions de tonnes d'équivalent de rejets de CO2 en 2030.» C'est une augmentation significative en comparaison de l'empreinte carbone du numérique. Voilà qui contredit fortement nos engagements en termes de plan climat. L'urgence climatique est ici reconnue par toutes et tous, vous ne m'en voudrez pas de ce rappel. Même s'il ne s'agit pas du délégué au plan climat qui rapporte cette délibération, je crois que c'est important de le rappeler. Puisque c'est vous, mon cher Boris, qui avez présenté cette délibération, pour faire le lien avec vos propres délégations, je pense que cette charte de la téléphonie présentée alors que le processus de concertation n'est pas terminé fait bien la preuve que l'innovation n'est pas synonyme de progrès et que la démocratie ne saurait se résumer à une simple concertation, surtout quant elle est inachevée. C'est pourquoi les écologistes voteront contre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, je vais laisser Boris répondre pour une minute.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller délégué de Paris Centre, Conseiller de Paris

Je pense que j'aurai besoin de moins de temps, parce qu'il y a un argument d'autorité sur le travail de concertation qui n'est pas terminé. En l'occurrence il était terminé puisqu'on avait auditionné les agences compétentes, les opérateurs, les associations de consommateurs, de locataires. Ce travail nous a permis de bénéficier de tous les points dont j'ai parlé. Sur la chronologie, il y a un problème puisque le maire écologiste de Bordeaux est en place depuis l'été dernier et s'il y avait eu une volonté de se saisir de ce sujet et d'obtenir des engagements que la Ville de Paris a été capable d'obtenir des opérateurs, il aurait pu le faire. Le moratoire, vous l'avez dit vous-même, l'exécutif national n'en tient pas compte. Quelque soit le parti, voter des moratoires qui ne sont pas juridiquement soutenus et sont sans effet, cela n'a aucun effet. Ce n'est pas la stratégie choisie par la Ville et cette stratégie a permis d'obtenir les engagements contenus dans cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je viens de voir qu'Antoine SIGWALT demandait la parole.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Cette délibération est l'occasion de rappeler que nous sommes favorables au déploiement de la 5G à Paris. Nous allons voter pour cette délibération. Avec cependant quelques réserves. La première concerne la rédaction du passage relatif aux engagements des opérateurs en termes de recyclage et de réutilisation des équipements. En fait les opérateurs ne sont pas du tout contraints par cette charte et il serait opportun de revoir ce passage.

Par ailleurs, la charte comporte un angle mort en termes d'anticipation des utilisations de la technologie 5G. Si *a priori* il n'y a pas de risque concernant le premier type de technologie qui se réfère largement à ce qui existe déjà, les opérateurs ont prévu de développer un réseau avec des longueurs d'ondes beaucoup plus importantes de l'ordre de 26 GHz, sur lesquelles il n'y a pas encore d'études sanitaires. Il faudrait inscrire dans cette charte que des études seront menées avant le déploiement de la technologie. Nous sommes très favorables au déploiement de la 5G telle qu'elle est actuellement conçue.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, je pense qu'il n'y a pas besoin de réponse de Boris. Je note qu'il y a un observatoire qui existe et de toutes façons la charte est revue très régulièrement et nous aurons l'occasion de débattre à nouveau et de modifier si besoin cette charte qui est la plus exigeante sur notre territoire, en dehors des moratoires. Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Je compte 5 votes contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstentions. Qui vote pour ? 19 votes pour.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité de 19 voix pour et 5 voix contre (J.P. Maurel ; J. Boutault ; C. Faugeron ; R. Rémy-Leleu ; A. Bouri)

2021 DFPE 52 - Subventions (829 869 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation d'ateliers en RAM-RAP

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Je vais vous parler des RAM-RAP qui sont les relais d'assistance maternelle et d'auxiliaires parentales et parentaux. Les RAM-RAP sont ouverts aux professionnels de l'accueil individuel accompagnés des enfants qui leur sont confiés. Dans le cadre de rencontres collectives, animées par des professionnels de la petite enfance les auxiliaires peuvent se rencontrer, échanger, bénéficier de

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

formations. Cela favorise leur professionnalisation et la qualité de l'accueil des enfants dont ils ont la garde. Mais également les RAM-RAP sont aménagés pour accueillir des jeunes enfants, ils participent à leur éveil et à leur autonomie grâce à l'apprentissage progressif de la vie en collectivité autour d'activités ludiques.

À Paris Centre, nous avons deux structures qui proposent des RAM-RAP, l'Association centre d'action sociale protestante qui intervient en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion mais qui a également un pôle lien social de proximité qui gère le centre social, le multi-accueil, un lieu d'accueil enfants-parents et un RAM-RAP qui s'appelle La Bulle d'air au 60, rue Greneta. C'est un lieu fantastique de ressources, non seulement pour les assistantes maternelles et parentales, mais aussi pour les parents-enfants. Il y a également l'association Crescendo que l'on connaît parce qu'il s'agit d'une association dont nous avons cinq crèches partenaires à Paris Centre, mais il s'agit ici de la branche RAM-RAP itinérant qui intervient dans le premier au centre Paris Anim' Les Halles le vendredi matin et dans le quatrième au centre Simon Le Franc le mardi matin. Ils interviennent aussi dans d'autres arrondissements. Compte tenu de l'impact positif auprès des familles parisiennes et des assistantes maternelles et des auxiliaires parentales, je vous propose de signer avec ces associations les avenants à leurs conventions pluriannuelles d'objectifs et de leur attribuer au titre de l'exercice 2021 une subvention globale d'un montant de 829 869 euros.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine BARBAGLI. Il s'agit en effet de décrire la continuité et la totalité du spectre d'offre pour les enfants. La Ville favorise l'ensemble des dispositifs d'accueil des enfants. Nous étions un peu inquiets à propos de la démographie. Mais nous avons vu un article et apparemment nous avons une bonne démographie à Paris Centre avec un nombre important de bébés en 2019. Nous vous tiendrons informés des dernières statistiques.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

On ne voit pas de baisse des naissances de 2017 à 2019 à Paris Centre. Nous attendons les chiffres pour 2020. Nous aurons en avril une réunion sur tous modes de garde pour les parents en visio qui permettra d'expliquer tout le spectre d'accueil de la petite enfance à Paris Centre.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il faudra attendre un peu pour que les bonnes nouvelles se répercutent sur les maternelles et les écoles élémentaires. Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DASES 32 - Subvention (30 000 euros) d'investissement sur le budget participatif et avenant 1 à la convention pluriannuelle d'investissement avec l'association Autisme en IdF pour l'Auti'Cafèt Marais.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je vous présente une délibération qui concerne l'attribution d'une subvention d'investissement de 30 000 euros sur le budget participatif pour soutenir un projet concourant au renforcement de l'offre médico-sociale de la Ville, dont l'autisme qui est un axe fort de la stratégie de la Ville, « Handicap, inclusion et accessibilité universelle 2017-2021 ». Ce projet concerne l'association Autisme – Île-de-France qui résulte de la fusion, en 2018, des associations Autisme 75 et Autisme en Yvelines. Elle gère cinq CESAP qui sont des centres de soins spécialisés, deux IME, dont la Cour de Venise que nous connaissons bien et deux autres centres d'aide aux adolescents. Depuis 2008 l'IME Cour de Venise a été proposé par l'association Autisme pour participer à la concertation pour la réhabilitation de la caserne des Minimes. Les réflexions des élus, des habitants et de cette association ont abouti à la création d'un projet social et solidaire sous la forme d'une cafétéria, lieu convivial et intergénérationnel, ouvert au public et appelé l'Auti'Cafèt Marais. Ce projet est donc le lauréat gagnant du budget participatif. Une subvention d'investissement de 70 000 euros a été votée en 2019 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'investissement entre la Ville et l'association Autisme en Île-de-France en vue de la réalisation des travaux d'aménagement. Il est proposé aujourd'hui d'attribuer une enveloppe de 30 000 euros en investissement sur le budget participatif au titre de l'année 2021. 22 500 euros seront versés à la signature de l'avenant et le solde sur présentation des factures acquittées pour l'aménagement de la cuisine et le mobilier du café. Cette belle cause alliera convivialité et formation aux métiers de la restauration d'une quinzaine de jeunes accueillis à l'IME. Je vous propose donc de voter favorablement cette délibération.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Catherine. Cette délibération vient donc entériner un vote qui a déjà eu lieu au budget participatif. Je voudrais féliciter les anciens élus du 3^e arrondissement qui ont mis en place ce beau projet de la caserne des Minimes et citer la directrice de l'IME, Laurence Melloul Piou, que nous avons rencontrée et qui s'est beaucoup impliquée dans ce projet que nous avons hâte de voir éclore. Je vous propose d'entériner le vote du budget participatif. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DASES 36 - Subvention d'investissement (197 000 euros) et convention avec Emmaüs Solidarité pour les travaux de déménagement de l'accueil de jour pour demandeurs d'asile (familles) au 6 rue d'Aboukir, Paris 2^e

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Il s'agit d'une subvention d'investissement de 197 000 euros et convention avec Emmaüs Solidarité pour le déménagement de l'accueil de jour pour demandeurs d'asile (familles) au 6 rue d'Aboukir, Paris 2^e. Cette structure a ouvert le premier avril 2018 au boulevard Henri IV, c'est un accueil de jour qui a pris le relais du centre de premier accueil de la porte de la Chapelle pour les familles, les femmes isolées et les couples tandis que les hommes isolés sont orientés vers deux accueils de jour ouverts dans les 1^{er} et 14^e arrondissements. Cet accueil est ouvert 7 jours sur 7, toute la journée. L'accueil de jour Henri IV reçoit des personnes orientées par les maraudes de France Terre d'asile et de l'unité d'assistance aux sans-abris de la DPSP, les ESI-familles, le pôle famille du SAMU social ou encore la mise à l'abri organisée par la préfecture de Région. Les familles, les femmes seules ou en couples peuvent également se présenter spontanément. Emmaüs Solidarité les accompagne dans les premières démarches de leur demande d'asile et leur cherche un hébergement d'urgence. Les personnes accueillies ont aussi la possibilité de prendre une douche, une collation et de laver leur linge. En 2019, ce sont 2 500 nouveaux ménages en difficulté qui ont été accueillis dans le site d'Henri IV, représentant un total de 5 826 personnes, dont 700 environ de moins de 3 ans. En temps normal, la capacité des locaux est de 70 personnes, ce qui contraint souvent Emmaüs à refuser l'accès et à réorienter les personnes vers d'autres dispositifs sans pouvoir garantir une prise en charge. Les locaux actuels

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

ne sont pas adaptés, l'accueil se fait sur deux niveaux et les familles passent la plupart du temps dans une salle en sous-sol. Je précise que l'accueil se passe très bien en termes de répercussion sur l'environnement, auprès des riverains et dans l'espace public. Nous n'avons aucune remontée négative. Pour faciliter le travail des agents et l'accueil des familles et ne plus avoir à refuser des personnes, il existe un projet de transfert dans la rue d'Aboukir dans le 2^e, qui nécessite des travaux importants et de pouvoir passer à un accueil de 100 personnes par jour dans un espace plus confortable. L'idée est de pouvoir aménager un accueil de nuit avec des lits d'appoint, en cas de déclenchement du plan Grand froid.

Je précise que nous recevons de nombreux messages de riverains qui s'inquiètent à juste titre de la situation de personnes qu'ils voient dormir dehors malgré le plan Grand froid. C'est un crève-cœur pour tous, et d'abord pour les maraudes qui proposent un hébergement temporaire. Mais ces personnes sont dans leur droit de refuser. Je le dis une bonne fois pour toutes, nous ne forcerons pas les personnes à la rue qui ne veulent pas en bénéficier pour des raisons qui leur appartiennent et que nous n'avons pas à juger. Quelle que soit l'image que cela peut donner. Ce n'est pas l'image qui m'intéresse dans ce genre de mission mais le respect de la dignité de la personne en premier lieu. En cas de refus, je vous rassure, les maraudes repassent régulièrement et surveillent ces personnes et les suivent.

Je conclus en précisant que ces 197 000 euros font partie du budget participatif de 2019 « Aider les personnes les plus fragiles à sortir de l'exclusion ».

Christel TORIELLO, Conseillère de Paris Centre

Nous avons pris connaissance de cette délibération concernant le transfert de ce centre d'accueil. Bien évidemment, nous sommes conscients de la difficulté des situations qui ont été rappelées, notamment pour les femmes et les enfants, les couples et les familles. Nous sommes évidemment favorables à ce que tout soit fait pour les accueillir dans des conditions décentes. Mais nous voulons soulever deux points. Dans un premier temps, nous aurions aimé que soit rappelé le contexte de cet accueil au niveau parisien. Les derniers chiffres donnés par le gouvernement dans le cadre du schéma national d'accueil des demandeurs d'asile indiquent que 49% des demandes d'asile arrivent à Paris et sa région pour 19% des places, celles-ci ayant même doublé depuis 2015. Notre question porte sur l'étape d'après l'accueil. Que se passe-t-il après l'accueil, sommes-nous capables de gérer une intégration ? Nos capacités d'accueil sont-elles limitées ? Deuxièmement, à l'échelle de Paris Centre, nous nous interrogeons sur les sites.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Vous avez rappelé l'existence d'un centre dans l'ancienne mairie du 1^{er}. Il y a des zones plus sensibles où il y a d'autres problèmes comme la drogue dans le quartier des Halles. Des zones qui peuvent être compliquées pour des personnes fragiles. À l'échelle du quartier nous resterons vigilants à ce que l'impact de ce site sur le quotidien des habitants reste maîtrisé même si cela s'est passé assez bien jusqu'ici. Pour ces raisons, nous nous abstenons concernant cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, c'était donc plutôt une intervention qu'une explication de vote, ce qui vous permet de parler plus longtemps et vous en avez le droit. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Shirley veut-elle répondre rapidement, en moins d'une minute ?

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Quant à l'impact sur les riverains, il y a un travail sur le quartier afin de lier les structures, il y a de nombreux échanges avec le conseil du quartier, avec les structures autour. D'après les retours, cela se passe bien et nous restons vigilants comme pour n'importe quelle structure d'accueil qui s'implante dans un quartier. Je sais que Karine a fait un travail avec l'école et le musée en herbe. Ce genre de lien se passe bien et nous avons une attention particulière pour qu'à la fois du côté des riverains et du côté des familles et des personnes accueillies, tout se passe pour le mieux.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Shirley. Je voudrais simplement ajouter, à propos de la mairie du 1^{er} qui avait déclenché de nombreux débats, nous avons tenu à ce qu'il y ait un comité de suivi, les retours sont excellents, le conseil de quartier a visité et une partie des gens du quartier ou de l'école voisine ont décidé de s'investir pour des cours de français ou dans d'autres activités. Cela se passe très bien et nous sommes pourtant au maximum de la capacité. Concernant le dispositif d'Henri IV, il existe depuis plusieurs années et n'a jamais posé le moindre problème, de même que n'a pas posé de problème le dispositif toujours en cours boulevard du Palais pour les hommes seuls. Il s'agit là d'une consolidation dans un lieu qui est déjà un lieu de solidarité rue d'Aboukir pour deux à trois ans. C'est aussi un domaine où il y a déjà de la culture puisque des artistes en exil sont installés à l'un des étages. Ce domaine est géré par Emmaüs Solidarité et pour partie par l'Atelier desArtistes en

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

exil. Là aussi, si vous le voulez, nous vous proposerons de participer, de venir. Je recommande la visite des ateliers des Artistes en exil installés rue d'Aboukir. Quant à la question plus générale posée par Christel TORIELLO, je ne peux pas répondre. Cela nécessiterait une réponse plus complète sur l'accueil au niveau de Paris. Je note simplement que c'est l'éclatement de la Bulle, le centre de premier accueil de la Porte de la Chapelle, qui a posé un énorme problème et qui a été décidé par le gouvernement. Nous étions un certain nombre à s'y être opposé. Ce centre fonctionnait plutôt bien. Lorsqu'il a été fermé par le gouvernement, il a fallu créer dans Paris des centres d'accueil. C'est ainsi que le boulevard Henri IV mais aussi l'accueil du boulevard du Palais ont été créés. Ces petites structures sont plus coûteuses, plus difficile à manipuler mais ça s'est très bien passé. On a absolument besoin de lieux d'accueil de jour et d'orientation. En principe il s'agit d'une prérogative du gouvernement, partagée plus que largement par la Ville. Je vous propose que nous passions au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions. Le reste du Conseil vote pour.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité de 19 voix pour et 5 abstentions (J.P. Maurel ; J. Boutault ; C. Faugeron ; R. Rémy-Leleu ; A. Bouri)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous en avons fini avec les délibérations inscrites à l'ordre du jour de ce soir. Nous passons à l'examen des vœux. Je donne la parole à Pacôme RUPIN pour la présentation du premier vœu.

VŒUX

VPC 2021 08 – Vœu au Maire de Paris Centre relatif au local commercial du 25, rue Saint-Louis-en-l'Île dans le 4^e arrondissement. Présenté par Pacôme Rupin pour le groupe Indépendants et progressistes

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, Député de Paris

Merci et bonsoir chers collègues. C'est un vœu sur une question que vous connaissez bien, Monsieur le Maire, il s'agit du local du 25 de la rue Saint-Louis-en-l'Île qui est inoccupé depuis près de 13 ans. Il avait été question, lors de la dernière mandature de mettre en vente cet actif qui appartient à la Ville, celle-ci n'ayant pas de projet pour ce local. Lors des derniers débats en conseil d'arrondissement,

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

il était question de le vendre mais ce n'est toujours pas le cas. Ce vœu vise à ce que ce Conseil de secteur soit informé de la situation et de ce qu'il en sera fait.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Pacôme RUPIN, je vais donner la parole à Dorine BREGMAN pour une réponse. Sur la forme, j'ai été un peu surpris de ce vœu car il s'agit plutôt d'une question à laquelle il aurait été facile de répondre puisque l'information est publique. Ce lieu a été vendu, et l'information s'est trouvée sur le site des notaires durant quelques mois avant de disparaître après la vente.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Monsieur le député, cher Pacôme RUPIN, puisque vous avez évoqué ce qui s'est passé durant la précédente mandature, vous vous souvenez qu'une première tentative d'adjudication de ce local en novembre 2017 n'avait pas abouti car la mise à prix initiale, de 920 000 euros avait été jugée trop élevée compte tenu des faiblesses du local. J'insiste sur ces faiblesses, il s'agit d'un local très étroit, d'une profondeur importante, à cet endroit la rue Saint-Louis-en-l'Île n'a qu'une faible chalandise, et il s'agit d'un local en trois parties. Une partie sur rue très étroite, une partie sur cour et une partie en sous-sol. En mars 2018, la mairie du 4^e avait bloqué la deuxième tentative d'adjudication, le temps de confier à la SEMAEST une étude relative aux potentialités commerciales de ce local. L'objectif était de tenter d'orienter le local vers des commerces proposant des services de proximité. L'expertise de la SEMAEST avait confirmé que le local n'était pas adapté à un commerce de proximité. La délibération a été reproposée au vote du Conseil de Paris en septembre 2018. Du fait de cette délibération, les lots ont été cédés par adjudication publique à la Chambre des notaires de Paris le 6 novembre 2018 au prix de 910 000 euros à une société appelée GMK Investissement. Des travaux sont en cours et on suppose que la société utilisera ce local pour des bureaux. Cette opération a été rendue publique sur le site de la Chambre des notaires de Paris et on peut interroger le moteur de recherche. J'ai cru comprendre, Monsieur le député, que vous étiez en contact notamment avec la Présidente de l'Association des commerçants de l'Île Saint-Louis, dont vous avez bien voulu vous faire le porte-parole pour cette question, je vous laisse lui transmettre ces informations. De fait, vous auriez pu vous contenter de nous envoyer un courriel pour les obtenir. Ce vœu ne sera pas adopté par notre équipe.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je propose que nous mettions ce vœu aux voix.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, Député de Paris

Je vais retirer ce vœu, vous remercier pour ces éléments. Cette information sur la vente du local était passée inaperçue de mon côté. Je me félicite que ce local puisse être occupé par des bureaux. J'aurais pu en effet poser une question, j'ai déposé un vœu qui peut être retiré si les réponses vont dans le sens du vœu et s'il est déjà satisfait. Je le retire donc.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

D'accord. Merci beaucoup. Je passe au vœu suivant.

VPC 2021 09 - Vœu des élus écologistes sur les périmètres et règles de fonctionnement des nouveaux conseils de quartier à Paris Centre

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Ce vœu concerne le fonctionnement et les périmètres des nouveaux conseils de quartier à Paris Centre. Franchement, Monsieur le Maire, il n'est pas trop tard pour se montrer innovant et audacieux. Nous avons pris l'engagement de prendre le meilleur de chacun des conseils de quartier pour constituer la charte des conseils de quartier de Paris Centre. La concertation s'est déroulée, de nombreux avis se sont exprimés. Mais il y a un avis général, pour ne pas dire majoritaire, si j'en crois le courrier qui vous a été adressé par 94 conseillers de quartier et qui demande que soit réinstallée la possibilité, comme dans les conseils de quartier des 2^e et 3^e arrondissements, d'une action directe des conseils de quartier sur le fonctionnement des conseils d'arrondissement par la possibilité de déposer des vœux. Je sais que nous avons déjà eu ce débat lorsque nous avons arrêté notre règlement intérieur. Mais la concertation relative aux conseils de quartier a remis cette question à l'ordre du jour. C'est la raison pour laquelle, les arbitrages ayant été rendus à l'oral et pas encore à l'écrit, je n'ai pas trouvé ces arbitrages sur le site internet de Paris Centre. Il est encore temps de rendre un arbitrage qui nous inscrive dans une démocratie participative à l'avant-garde.

La deuxième partie du vœu que j'ai déposé avec le groupe écologiste est la possibilité d'avoir des conseils de quartier moins vastes. On arriverait à sept conseils de quartier là où il y en avait quinze précédemment. Les conseils de quartier de petite taille fonctionnent mieux, sont plus souples, la prise de parole

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

est plus facile, et il aurait été innovant, audacieux, d'avoir un nombre plus important de conseils de quartier pour faire vivre cette démocratie participative. Tel est l'objet du vœu qui a été proposé, que vous reveniez sur cette possibilité de dépôt de vœu par les conseils de quartier au conseil d'arrondissement. Et puis que l'on réévalue la possibilité de faire des conseils de quartier moins grands ou au moins que ces conseils de quartier puissent se doter de sous-secteurs leur permettant de se réunir à des échelles moins importantes.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je voudrais d'abord dire un mot avant de laisser la parole à Boris JAMET-FOURNIER puisqu'il a conduit une consultation historique sans précédent avec les conseils de quartier. Je me permets de pointer, sur la forme, qu'il y a quelque chose de très contradictoire dans ce vœu et attentatoire à la démocratie participative et à la démocratie représentative. À la démocratie participative parce qu'en fait il nous est proposé de revenir sur le résultat même de la consultation qui s'est déroulée durant des semaines, qui a donné lieu à de nombreux ateliers et de laquelle a émergé le nouveau découpage du territoire des conseils de quartier. Et nous reviendrions, sur proposition des élus du conseil de Paris Centre, sur ce qui a été préparé par les conseils de quartier. Je trouve cela un peu choquant.

L'autre élément est que nous avons déjà voté il y a quelques mois sur cette question du dépôt automatique de vœux par les conseils de quartier. Peut-être reviendrons-nous sur cette question mais laissons les nouveaux conseils de quartier s'installer dans leurs nouveaux règlements et il sera toujours temps de revenir sur leur fonctionnement pour corriger à la marge ce qui peut l'être. Représenter sous forme d'un vœu quelque chose que cette assemblée a déjà voté négativement, cela s'oppose aux principes de notre démocratie représentative. Je pointe une autre contradiction, c'est qu'il est très facile de déposer un vœu pour les conseils de quartier, il suffit de le confier à des âmes charitables prêtes à l'inscrire. Et il y a plein d'autres manières de participer que de déposer un vœu et il est vrai que je favorise plutôt celles qui consistent à agir.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller délégué de Paris Centre, Conseiller de Paris

Merci. Cette concertation a été pilotée avec l'aide de mes collègues Dorine BREGMAN et Jimmy BERTHE ainsi que le précieux concours du cabinet. Je prends quelques minutes pour vous dire le plus calmement du monde ce qui m'a surpris et attristé dans ce vœu, même si les termes employés sont moins

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

choquants dans l'intervention de Jacques BOUTAULT que ceux que j'ai pu lire dans le vœu qui se base sur des considérants surprenants et attristants. Par exemple, « certains arbitrages ne correspondent pas à l'expression majoritaire ». Cela ne repose sur rien car il n'y a eu aucun cas où un vote n'aurait pas été suivi. J'entends parler de la lettre signée par 94 conseillers de quartier pour lesquels j'ai beaucoup d'estime et de respect, mais il ne s'agit pas de la majorité des plus de 700 membres inscrits sur la liste des membres de conseils de quartier. Nous respectons évidemment l'expression majoritaire. Il y a d'autres formulations inexactes, comme « le maintien de la possibilité pour les conseils de quartier de déposer des vœux ». Ce n'est pas un maintien puisque cela n'existait pas dans au moins deux arrondissements sur quatre. Je dois dire que depuis le temps que l'on parle de ce sujet, je n'ai jamais encore entendu parler d'une situation qui aurait été débloquée dans le passé par un vœu et encore moins par un vœu de conseil de quartier. Je ne dis pas que ça n'existe pas mais durant tous ces mois, je n'ai pas rencontré d'exemple. « Les vœux permettent de faire remonter des propositions et des préoccupations des habitants aux élus » ; je passe sur l'emploi du verbe « remonter » qui ne correspond pas à ma conception du dialogue citoyen. Mais de fait, tous les jours, des propositions et des préoccupations me sont « remontées » par courriels, par conversations, dans la rue, par téléphone. C'est le cas pour vous toutes et tous membres du conseil de secteur. Je ne vois pas en quoi la possibilité de déposer automatiquement des vœux permettrait une remontée d'information et de préoccupations puisque c'est déjà le cas. De fait, il existe déjà des avenues pour participer : le budget participatif, le café du maire, la pétition, Embellir votre quartier, les concertations sur les changements de rue, le CICA, le comité des mobilités actives, le conseil local du handicap, bref, sans même parler des conseils de quartier eux-mêmes qui ont continué à faire des propositions, même dans cette période transitoire.

Concernant le périmètre géographique des conseils de quartier, l'argumentation mentionne 6 conseils de quartier alors que le découpage final est de 7 et en plus, il n'a jamais été question de conserver 15 conseils de quartier. Tout le monde sait pourquoi, parce que des conseils de quartier trop petits ont moins de pouvoir, parce que la gestion pratique de 15 conseils se pose : pour le budget participatif, il faut une commission avec des représentants des conseils de quartier, il faudrait 15 représentants des conseils de quartier, ça n'existe nulle part ailleurs. Il y a 7 conseils de quartier dans le 20^e pour 200 000 habitants, il y a 7 conseils de quartier dans le 12^e pour 142 000 habitants, il y en a 6 dans le 10^e pour 100 000

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

habitants. Conserver 15 conseils de quartier n'aurait tout simplement pas eu de sens.

J'en termine en disant que pour nous ce qui compte, ce n'est pas la posture, c'est l'action, faire que les conseillères et conseillers auxquels je m'adresse puissent agir, puissent prendre la parole en interagissant, en montant des projets, et qu'ils aient les moyens de le faire. Je termine avec ces mots d'un courriel que j'ai reçu il y a quelques heures, de la part d'un membre de conseil de quartier qui dit : « Nous tenons à vous remercier de la qualité du processus de concertation. Merci de nous avoir permis de défendre nos propositions. » Comme quoi la concertation citoyenne, ce sont encore les citoyens qui en parlent le mieux.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vois une demande d'explication de vote de la part d'Aurélien VERON à qui je donne la parole.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris

Je comprends la logique de resserrer parce que 15 conseils, c'est énorme. Cette lettre de 94 conseillers de quartier, ce n'est pas négligeable, ce n'est pas la majorité mais ce sont sans doute les plus actifs. Je crois qu'il faut être attentif à ce qu'ils disent. Nous avons proposé, mais cela a été rejeté et nous en avons pris acte, de passer à l'innovation. Il y a plusieurs techniques et produits possibles mais cela permettrait d'agglomérer les habitants d'un des conseils de quartier à n'importe quelle heure ou jour de la semaine pour apporter des idées et alimenter un débat conseil par conseil sur les sept territoires définis. Nous allons voter contre ce vœu en rappelant que pour éviter de risquer de casser cette dynamique des conseils de quartier, il faudrait réfléchir à de nouvelles méthodes d'échanges et de contributions pour enrichir le débat des conseils de quartier.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je crois qu'au terme de cet énorme travail sans précédent qui a été fait, nous allons pouvoir regarder comment fonctionnent les conseils de quartier et il sera toujours temps d'infléchir les choses dans 6 ou 9 mois. Jacques veut reprendre la parole, alors pour une réponse technique.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Boris a mal lu mon vœu. Il ne demande pas de retour des 15 conseils de quartier mais il demande la possibilité de créer des sous-secteurs pour chaque conseil de

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

quartier. Quant au fait de déposer des vœux, il dit que cela ne sert à rien, mais si cela ne sert à rien, pourquoi l'interdire ? Je ne comprends pas bien ses arguments. Ceci pour répliquer à son discours formaté sur une démocratie participative que moi je vis comme quelque chose de plus libre dans l'expression citoyenne.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Alors nous allons tester la nouvelle géographie dont a accouché la démocratie participative. Nous verrons comment cela se passe et si des sous-secteurs seront mis en place par les conseils de quartier qui feront bien ce qu'ils voudront.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Pardon pour la confusion entre 6 et 7, mais je n'ai trouvé sur le site internet aucune information suite aux résultats de la concertation.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Elle vient d'avoir lieu, la charte a été soumise aux conseillers de quartier et elle sera publiée incessamment. Mais elle sera d'abord votée par cette assemblée. Je rappelle l'importance de notre assemblée qui votera le règlement et la nouvelle géographie des conseils de quartier à l'occasion d'un nouveau conseil de secteur. Je propose que nous votions sur ce vœu. Qui vote contre ? Je compte 16 voix contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Qui vote pour ? Je vois cinq voix pour. Ceux qui ne se sont pas exprimés seront comptés dans les non exprimés. Le vœu est rejeté à la majorité.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est rejeté à la majorité avec 5 voix pour (J.P. Maurel ; J. Boutault ; C. Faugeron ; R. Rémy-Leleu ; A. Bouri) et 18 voix contre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Les deux prochains vœux sont présentés par le groupe Libéraux et Républicains.

VPC 2021 10 - Vœu du groupe Libéraux et Républicains relatif à l'occupation, l'animation et la sécurité sur la place de la République

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Lors de l'inauguration de la place de la République en juin 2013, après de lourds travaux de réaménagement, le maire de Paris de l'époque, Bertrand DELANOË déclarait : « Ma plus grande récompense ce matin, est de voir les enfants de Paris

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

propriétaires de leur place, de leur République. » Près de 8 ans plus tard, qui sont les enfants de Paris propriétaires de cette place ? Ce ne sont certainement pas les riverains qui auraient aimé s'y retrouver sur un banc. Encore moins les familles qui pourraient y flâner. Et ce ne sont pas non plus les commerçants de la place ou des rues avoisinantes, régulièrement contraints à la fermeture par les débordements des innombrables manifestations. Regardons qui s'arrête place de la République. D'un côté les *skaters*, de l'autre les groupes de foot, mais les autres passants ne font que traverser la place, en évitant les *skates* ou les ballons et en veillant à l'irrégularité des dalles glissantes au sol sur lesquelles chacun aura eu l'occasion de trébucher. Si l'objectif était d'offrir un terrain de foot ou une piste de *skate*, faisons de vrais terrains mais ne mélangeons pas les familles avec poussettes et les personnes à mobilité réduite avec les *skaters* et footballeurs. Par ailleurs cette place est devenue la propriété des manifestants qui monopolisent cet espace tous les week-ends et régulièrement en semaine. Tous les samedis, tous les dimanches, il y a plusieurs manifestations sur la place de la République. Le premier degré de la manifestation c'est la sono assourdissante, des pétards ou des pancartes. Au niveau deux de la manifestation, c'est quand de nombreux manifestants sont attendus et que le sujet est un peu chaud. Alors c'est la paralysie totale du quartier. Ce ne sont plus seulement les automobilistes mais aussi les piétons et les cyclistes qui ne peuvent plus circuler librement. Le troisième niveau de la manifestation, c'est l'émeute : projectiles lancés sur les forces de l'ordre, incendies de poubelles, dégradations du mobilier urbain et je pense notamment à la belle statue du milieu de la place. On verra des images qui feront le tour des chaînes d'information pour rappeler à quel point notre République est divisée et affaiblie. Ces images se concluront souvent par une condamnation du bout des lèvres de l'exécutif parisien. Il ne faut pas oublier que ses propres élus, voire ses adjoints se trouvaient dans les rangs des manifestants quelques heures plus tôt. Imaginez ce que c'est que de vivre près de la place de la République, aux abords de cette dalle inesthétique et sans vie et de subir quelques trois cents manifestations par an. Depuis plusieurs années, des collectifs de riverains se sont mobilisés pour proposer des solutions auprès de la préfecture de police et des mairies des 10^e, 3^e et 11^e arrondissements et pourtant rien ne change. La situation ne fait que se dégrader. C'est pourquoi les élus de notre groupe, mais aussi des groupes Changer Paris des 10^e et 11^e arrondissements proposons les solutions suivantes. Nous souhaitons que la préfecture de police étudie des tracés alternatifs et fasse que les manifestations ne débutent, ne passent ni n'aboutissent place de la République. Nous souhaitons aussi que la

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

préfecture fasse disperser les manifestations n'ayant pas rempli les formalités. À la mairie de Paris nous demandons que le mobilier vétuste soit remplacé par des vraies chaises et grand public. Un certain nombre de projets en ce sens ont été proposés au budget participatif. Nous espérons qu'ils retiendront toute votre attention. Nous demandons que la DPSP porte une attention renforcée à la place de la République et sanctionne les auteurs d'actes d'incivilité et engage des poursuites judiciaires à la suite de chaque dégradation de l'espace public. Pour donner un peu d'air au calendrier des manifestations, nous demandons que la ville de Paris étudie la faisabilité technique de l'installation d'un marché hebdomadaire sur la place de la République et qu'elle engage un appel à projets d'animation locale pour la place afin de lui rendre un peu de vie de quartier. Ces animations empêcheraient la tenue systématique de manifestations sur cette place le week-end. Nous souhaitons que la ville de Paris demande l'installation de capteurs sonores et visuels de type « méduse ». Il y en a quelques-uns aux alentours du Carreau du Temple ou sur la place Sainte-Catherine. Nous demandons qu'ils soient installés dans les rues avoisinantes et que la mairie de Paris les utilise pour intervenir rapidement en cas de dépassement du seuil d'acceptabilité sonores ou des horaires de manifestations autorisées. Ces radars ne sont pas utilisés et c'est un problème récurrent. Enfin pour éviter les accidents dans la zone de *skate*, nous demandons qu'un espace clos soit délimité pour les *skaters*. Pour suivre la bonne réalisation de toutes ces demandes, en lien avec les riverains, nous proposons la création d'un comité de suivi de la place de la République qui serait constitué d'élus des arrondissements concernés, des représentants des associations de riverains de la place et des conseils de quartier concernés.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, je vais donner la parole à Véronique LEVIEUX, adjointe à la Maire de Paris et élue de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité et de la police municipale pour Paris Centre.

Véronique LEVIEUX, Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris

Merci pour la présentation de ce vœu même si le ton est un peu plus polémique que le texte que nous avons reçu, mais nous sommes en public et il faut donc faire un peu d'effets. Je vous rappelle que l'un des objectifs majeurs et qui a été atteint, était l'aménagement de la place de la République et de rendre cette place aux piétons. Avant, plus de 70% de l'espace était consacré à la circulation

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

automobile tandis que le rapport est maintenant inversé. Vous verrez bientôt avec le miroir combien les enfants et les familles ont pris l'habitude chaque année de se rendre sur la place de la République pour bien en profiter. Néanmoins, nous sommes d'accord, il y a de multiples usages de cette place qui est à la fois celle des usagers, des riverains, des habitants des arrondissements concernés, mais c'est une place parisienne, une place internationale. Quant à la dégradation de la situation, je rappelle qu'elle est essentiellement due, ces dernières années, au phénomène des Gilets jaunes. Votre vœu est assez long, il comporte treize attendus et il est compliqué d'aborder de manière correcte un sujet aussi complexe qui ne concerne pas que ma délégation. Je vais vous dire rapidement que nous ne vous avons pas attendu, mais vous nous soutenez, donc c'est très bien dans la démarche de solliciter la préfecture de police sur une meilleure gestion de l'ensemble des manifestations, sur leur parcours ou la fin des manifestations. Les maires des trois arrondissements avaient d'ailleurs écrit conjointement à la préfecture de police en ce sens. Et Ariel WEIL, depuis qu'il est maire de Paris Centre a régulièrement échangé avec la préfecture de police et le commissariat pour faire en sorte qu'il ne s'agisse pas d'un parcours unique et que les stratégies de dispersion de ces manifestations soient un peu plus opérationnelles. Dans le cadre des échanges, on a pu percevoir quelques changements, mais c'est une attention que nous avons en continu avec la préfecture de police. Quant à la lutte contre les incivilités, la police nationale et la DPSP sont régulièrement présentes, il n'y a pas d'actes d'incivilités spécifiques à la place de la République. Néanmoins ce sont plus de 600 missions d'ordre différent avec des horaires différents que la DPSP organise place de la République. Un certain nombre de procès-verbaux sont prévus, notamment je pense à la vente à la sauvette. Il y a aussi toute la problématique des déplacements qui font l'objet d'un grand nombre d'interventions des agents de la DPSP et d'un grand nombre d'infractions. C'est un sujet qui est bien pris en main. Vous évoquez la question des capteurs « méduse » et vous avez cité l'existence de dispositifs sur le territoire de Paris Centre. Mais ils ont un objectif bien précis. Ils ciblent des situations avec des établissements de nuit avec des problèmes de gestion de la clientèle à l'extérieur créant des nuisances particulières. C'est un dispositif financé auprès de Bruit Paris par la Ville de Paris mais qui a une vocation à être un outil de concertation et de discussion avec les établissements, les conseils de quartier, les habitants, la Mairie de Paris et la Mairie de Paris Centre. C'est une aide à l'objectivation dans le cadre d'un processus complexe et ce n'est pas une aide à la verbalisation et à l'intervention d'urgence comme vous les proposez. Ce n'est pas

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

le bon outil adéquat. Sur la question des mobiliers urbains et les perspectives d'aménagement, notre mairie d'arrondissement souhaite organiser rapidement une visite avec les acteurs locaux, conseils de quartier, associations de riverains et commerçants qui nous sollicitent effectivement afin de présenter un diagnostic et lancer une concertation sur les usages de la place. Nous avons entendu vos propositions mais nous préférons mettre un cadre de concertation avec les riverains et leurs représentants pour avancer au mieux. Vous évoquez enfin le cadre d'un comité de suivi. Il existait avant le regroupement des arrondissements et sachez que notre mairie a relancé un cadre de concertation à nouveau global sur la gestion de la place de la République. Mais encore une fois, elle ne nous appartient pas seulement à nous. Une première réunion a eu lieu au niveau des exécutifs des trois mairies d'arrondissement et Ariel WEIL a sollicité récemment le secrétariat général parce qu'il y a une question des animations et manifestations qui se tiennent place de la République qui dépendent d'autorisations de la Ville de Paris. Un comité de pilotage va se tenir et selon le format et les sujets nous y inclurons et associerons les représentants des associations de riverains, les conseils de quartier et les associations. Il est difficile de répondre à autant de points en un seul vœu qui n'était peut-être pas l'outil le plus pratique. Il souligne à la fois des choses que nous avons déjà mis en œuvre, mais votre vœu permet de faire le point ce qui est important, ou alors il propose des solutions sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord parce qu'elles ne sont pas appropriées ou sur lesquelles il faut d'abord avancer sur la méthode. C'est la raison pour laquelle nous allons proposer un vote négatif tout en vous remerciant d'avoir souligné ce lieu qui nous est très cher et je suis sûre que nous aurons l'occasion d'y revenir.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci d'avoir répondu de manière si complète mais cela fera sans doute l'objet durant cette mandature d'un long travail sur la place de la République. Moi j'ai le souvenir dans ma jeunesse d'avoir connu la place de la République à l'époque où lorsqu'on passait à neuf heures du soir on avait une montée d'adrénaline parce qu'on n'était pas sûr d'arriver de l'autre côté. Je ne suis pas en désaccord avec le fait de dire qu'aujourd'hui on peut faire mieux sur la place de la République qui est aussi emblématique. On va s'y employer. Il faut reconnaître que les trois maires de la mandature précédente s'y étaient déjà employés en répondant aux interrogations des riverains et je pense notamment à des comités d'usagers comme Vivre en République avec lesquels nous parlons. Véronique l'a dit, nous avons relancé un comité de pilotage. Pourquoi le secrétariat général ? Parce qu'il

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

s'agit de nombreuses directions. Pas seulement parce que trois arrondissements sont concernés mais aussi parce que ce sont des problématiques qui croisent les directions. Ce sont des questions de propreté, de sécurité, de voirie, d'urbanisme et aussi de police. Le préfet a beau jeu de répondre qu'il ne peut pas changer le parcours des manifestations mais en son temps, j'avais demandé avec le maire du 3^e à ce que les places de la République et de la Bastille ne soient pas toujours visées. J'avais proposé qu'on utilise le périphérique. Quant aux usages, vous avez proposé des choses intéressantes mais je crois que ce n'est pas à nous de le déterminer. Je crois qu'il faut écouter les usagers de la place, les acteurs locaux et c'est pour cela que nous allons les consulter pour des propositions d'animation locale. Je partage cette idée que si les habitants pouvaient se réapproprier la place, ce serait mieux. Mais demandons-leur ce qu'ils veulent plutôt que de leur imposer sous la forme de ce vœu. C'est un chantier de longue haleine qui va nous prendre une partie de cette mandature et je crois savoir que vous serez à nos côtés et que nous travaillerons en bonne intelligence. Pour les raisons dites par Véronique, nous n'appelons pas à voter ce vœu.

Corinne FAUGERON, Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris

C'est pour une information qui ne va pas tout à fait dans le sens du vœu mais dans le sens de l'usage de cette place de la République. Je vous signale qu'il y a dimanche une manifestation féministe, un appel à la grève féministe et une manifestation pour le droit des femmes, dimanche 7 mars à 14 heures à République. Je pense que c'est important que la République reste le porte-voix des manifestations pour le bien commun. En plus les manifestations féministes en général ne provoquent pas de violence. On ne nous entend pas souvent mais on ne le fait pas violemment.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Corinne et je crois d'ailleurs que personne ne proposait de supprimer les manifestations. Mais il y a des manifestations plus bruyantes et plus fréquentes que celles que tu viens de mentionner. Je vous propose de passer aux voix. Oui, Antoine.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Merci Véronique LEVIEUX pour vos réponses, presque complètes. Il reste un point, en écoutant Monsieur le Maire, nous les avons rencontrés les riverains de la place

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

de la République, pas tous évidemment. Les demandes que nous avons faites, plusieurs étaient d'accord avec nous. Je pense que vous aussi allez commencer à les rencontrer, mais ça dure et ça dure et il ne se passe rien, et ça commence à durer et devient fatigant pour de nombreuses personnes qui habitent là alors qu'il pourrait s'agir d'un cadre de vie idéal. Nous comptons sur votre action rapide. Nous allons garder un œil sur la question et si vous avez besoin de propositions, moi-même j'habite place de la République. Nous espérons que vous avez pris conscience de l'urgence du problème.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci pour cette proposition, nous saurons vous consulter. Une demande de parole de Shirley.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Corinne m'a devancé. C'est une annonce que je voulais faire. Je ne vous promets pas que nous serons très sages tout en restant républicaines et de ne rien casser malgré la colère qui nous animera. Nous ne voterons pas ce vœu, il n'est pas possible de faire un parallèle entre le droit constitutionnel de manifester et les nuisances. C'est un lieu symbolique qui appartient au peuple et il est important que les rassemblements et les manifestations s'y tiennent. Le taux d'occupation de cette place est un bon baromètre de la colère et des motifs d'indignation dans cette société et je pense que lorsque notre société ira bien, il n'y aura plus besoin d'aller manifester sur la place de la République. Si on veut éviter les débordements, il faudrait plutôt repenser une politique de maintien de l'ordre et interpellier le gouvernement sur sa politique de guerre sociale. Et donc à dimanche pour beaucoup d'entre nous.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il n'y a plus de demandes de prise de parole. Je soumets aux voix ce vœu. Qui vote contre ? 19 voix contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Personne ne le signale. Qui vote pour ? 4 voix pour.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est rejeté à la majorité avec 4 voix pour (A. Véron ; J. Rouet ; A. Sigwalt ; C. Toriello) et 19 voix contre.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

VPC 2021 11 – Vœu du groupe Libéraux et Républicains relatif au démontage des terrasses inutilisées en attendant leur réouverture

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris

Pour rappel, Monsieur le Maire et chers collègues, les terrasses éphémères sont apparues au terme du premier confinement. Mises en œuvre dans un certain nombre de villes, cette idée était bonne et nous l'avons soutenue, même si certaines de ces terrasses étaient repoussantes, elles répondaient à une urgence. Elles ont permis aux cafés et aux restaurants de poursuivre partiellement leur activité. Nous avons néanmoins reproché l'absence de mesures contraignantes pour assurer le respect strict de la charte que la Mairie de Paris avait établie. Cette période est derrière nous mais elle a laissé un souvenir cuisant à des riverains dérangés toutes les nuits par ces bars et ces restaurants qui abusaient de leurs terrasses. En attendant, ces terrasses ont été conservées mais voilà que depuis octobre, elles sont fermées pour des raisons qui dépassent la Mairie de Paris et relèvent du cadre national. Nous avons environ 8 000 terrasses à Paris, une grande partie d'entre elles sont des assemblages hétéroclites de cageots recyclés et de palettes franchement laides et qui vieillissent mal. Ces places, bloquées depuis octobre, devraient aujourd'hui être utilisées notamment pour les livraisons particulièrement dans le centre qui concentre beaucoup de commerces de livraison, de places de personnes handicapées et PMR et d'autres usages, peut-être de piétons. En attendant la réouverture de ces bars et restaurants qui nous manquent à tous, la Mairie de Paris laisse aux commerçants un moratoire pour qu'ils puissent démonter leurs terrasses, mais nous demandons qu'au terme de ces 10 à 15 jours de délai, les terrasses qui resteront soient enlevées par la Mairie et retirées de la voirie. Sachant qu'un grand nombre de ces terrasses sont franchement repoussantes et pas à la hauteur de nos quartiers.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Ainsi que l'a rappelé en partie Monsieur VERON, ces terrasses ont été autorisées dans un premier temps par la ville de Paris entre le 11 juin et le 30 septembre 2020, puis prolongées jusqu'au 30 juin 2021 dans le cadre d'une charte que les gérants de ces établissements s'engagent à respecter. Je me permets de rappeler deux ou trois points de cette charte : l'installation d'un dispositif démontable avec un plancher éventuel non fixé dans le sol, un encadrement limité à 1,30 mètre en hauteur et le choix d'une esthétique « neutre ». Sans autres préconisations à ce stade. La terrasse provisoire doit être installée dans la longueur de la façade de

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

l'établissement, sans la dépasser. À Paris Centre, compte tenu du nombre de ces établissements qu'on évalue entre 2 500 et 3 000, soit 20% des cafés et restaurants parisiens, pour un nombre total de 8 000 commerces à Paris Centre, la présence de ces terrasses a évidemment suscité plusieurs types de réactions. Une grande joie, il faut le dire, lorsque nous avons pu ressortir et pu les apprécier. Il est vrai aussi que dans certains cas, ces terrasses ont créé des nuisances sonores avec des conséquences dommageables pour les riverains. Certains établissements, minoritaires, ont en effet exagéré, ce qui a créé une cohabitation complexe avec les autres commerces dans certains de nos quartiers. Avec mes collègues, Véronique LEVIEUX et Florent GIRY, avec toute l'équipe espace public du cabinet du Maire, nous avons œuvré sans relâche pour remédier à chaque situation délicate dont nous avons eu connaissance, en tenant compte de toutes les contraintes des parties prenantes, avec la plus grande équité possible. Les conseils de quartier, les collectifs d'habitants, les associations de commerçants ont chacun et chacune contribué à nous signaler les situations les plus difficiles. Puisque l'occasion m'en est donnée, j'en profite pour les en remercier car dans cette période si difficile de crise sanitaire, nous avons tous trouvé la voie du dialogue, même s'il est parfois tonique, mais toujours fructueux. Nous travaillons déjà depuis plusieurs mois avec les services de la DPE de la DPSP, que je souhaite également remercier. Ils se font les médiateurs, les prescripteurs de conduite à tenir pour les gérants de ces établissements, et les instruments de verbalisation notamment quand la police nationale veut bien participer à des opérations conjointes. Nous avons obtenu d'importants progrès. Une quinzaine de terrasses délabrées laissées à l'abandon ont été d'ores et déjà démontées par les équipes de la DPE, ce qui est important pour la sécurité et pour la récupération des matériaux. Ces terrasses délabrées représentaient un danger pour la circulation des piétons. Je voudrais apporter une précision ; à ma connaissance, aucune place PMR n'a été occupée par une terrasse provisoire à Paris Centre, pour la raison notamment que les places PMR sont choisies avec soin et ne se trouve le plus souvent pas devant des établissements ou des cafés. Grâce à notre persévérance, nous avons obtenu le démontage de certaines installations très gênantes qui dans certains cas causaient des risques pour la circulation parce qu'elles dissimulaient un feu, ou qui pénalisaient les commerces voisins dans une zone où les places de livraison étaient indispensables. C'est un travail de longue haleine qui ne consiste pas à brutaliser les parties prenantes dont la situation économique est fragile et doit être prise en compte. C'est un travail de longue haleine qui n'est pas spectaculaire mais je ne suis pas un adepte de la conduite

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

au bulldozer, je compte bien continuer à le mener à bien avec mes collègues, le cabinet du Maire et les services de la Ville. Vous comprendrez donc que nous appelons à voter contre ce vœu.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Dorine BREGMAN d'avoir souligné que ça n'est pas facile de gérer la situation de nos 20% de cafés et de terrasses parisiennes et qu'il faut le faire avec délicatesse. Dorine le fait avec les équipes, les adjoints à la voirie, à la sécurité, à la tranquillité publique, à la propreté. Je voudrais pointer cette difficulté juridique, la Maire de Paris a agi dans l'urgence, en sortie de confinement, pour sauver la profession et ça a été vital. Aujourd'hui, nous sommes entrés dans une phase où juridiquement c'est compliqué. Ce qui complique encore les choses, c'est que la situation reste très douloureuse pour les commerces et les artisans. Devrait-on raser toutes les terrasses des commerces lorsqu'ils sont fermés ? On le fait lorsque la situation l'exige, pour la sécurité, la tranquillité ou l'esthétique. Mais la plupart du temps, il faut discuter, il faut dialoguer avec des commerces qui sont pour beaucoup fermés sans pouvoir rien y faire. Je crois que pour la normalisation que nous appelons de tous de nos vœux, il faudra travailler main dans la main avec les commerces et les artisans. Nous aurons aussi à affronter un désastre économique et social dans peu de temps. Je voudrais donner deux perspectives. La première est le règlement des étalages et des terrasses que la Ville va réviser et qui devra intégrer ces nouveaux dispositifs en précisant notamment la base juridique qui leur manque aujourd'hui. La deuxième est de le faire en conformité avec la nouvelle esthétique urbaine que pilote le premier adjoint, l'adjoint à l'urbanisme Emmanuel GRÉGOIRE avec deux objectifs : une normalisation esthétique mais aussi sécuritaire. Nous aurons l'occasion d'y travailler en espérant que nous serons vite sortis de cette crise qui va laisser beaucoup de ces commerces sur le carreau. Aurélien VERON pour une réponse.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris

Merci pour la réponse. Je maintiens le vœu quand même, même s'il s'agit d'un vœu qui permet aux commerçants de retirer leurs terrasses avant. J'ai vu la mesure de 1,30 mètre de hauteur et ça me paraît étrange. Je comprends bien la sécurité des terrasses trop hautes mais cela offre en même temps un abri. Certaines terrasses sont très bien conçues, sont jolies, sont hautes et protègent avec un auvent. N'est-il pas dommage de les supprimer parce que la charte les

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

expulse ? Dans la future charte, essayez d'avoir un avis plus ouvert sur les terrasses bien conçues, solides, robustes et un peu plus hautes que ce 1,30 mètre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est exactement l'ambiguïté dont je parlais à l'instant. Nous avons des chartes difficiles à concilier avec le bon sens ou la pratique. Cela fera l'objet de la révision du règlement des étalages et des terrasses qui devra compter avec le plan de mise en valeur et de sauvegarde du Marais qui implique les Architectes des Bâtiments de France qui sont très regardants sur cette hauteur, s'agissant de défense du patrimoine. Nous aurons l'occasion de discuter au Conseil de Paris et au Conseil de secteur de cette révision. Je vous propose que nous votions sur ce dernier vœu. Qui vote contre ? Je compte 19 voix. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Un non vote, Pacôme RUPIN étant parti. Qui vote pour ? 4 voix pour.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est rejeté avec 4 voix pour (A. Véron ; J. Rouet ; A. Sigwalt ; C. Toriello) et 19 voix contre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je conclus notre séance historiquement courte malgré l'intensité et le nombre des sujets débattus. Je vous remercie. La prochaine séance aura lieu le 29 mars à 18 heures. D'ici là, je vous donne rendez-vous pour deux événements. D'abord le tirage au sort de la grande tombola de Paris Centre pour les habitants et les commerçants que vous pourrez suivre le 12 mars avec l'annonce des résultats sur le site internet le 17 mars. Vous pouvez également vous inscrire pour la nuit de la Solidarité qui aura lieu le 25 mars, directement sur le site de la Ville de Paris. Merci à tous ceux et celles qui nous ont écouté, à tous les élus et à l'administration et au cabinet à nos côtés.

La séance est levée à 20h51.